

# Guide antiraciste

**Comité Interculturalité, discrimination et racisme  
systémiques au travail et en éducation (IDRSTE)**

Fédération nationale des enseignantes  
et des enseignants du Québec-CSN



**Auteur et autrices :**

Leila Bdeir

Katerine Deslauriers

Roy Fu

Astrid Tirel

**Révision et mise en page :**

Joanie Bolduc

Marie-Pier Dalpé

**Impression :**

Imprimerie de la CSN

175 copies

**Dépôt légal :**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-923606-69-9

## Remerciements

Le Comité Interculturalité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation (IDRSTE) tient à remercier les membres du comité ayant travaillé à une version antérieure de ce Guide : Carole Yerochewski et Jano Bourgeois.

Nous souhaitons aussi remercier les salarié-es et les élu-es de la FNEEQ ayant participé aux travaux du comité : Joanie Bolduc, Benoît Lacoursière, Julien Lapan, Virginie L'Hérault, Caroline Quesnel et Selma Skalli.

Les commentaires de Diane Labelle, consultante sur les réalités autochtones dans le monde de l'éducation, et de Dominique Dubuc, membre du comité Diversité sexuelle et pluralité des genres de la FNEEQ-CSN, ont été précieux pour la rédaction de ce Guide.

# Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
Introduction au « racisme »	6
Qu'est-ce que le racisme ?	6
Le racisme d'hier à aujourd'hui	6
Et le racisme systémique ?	7
Et la haine ?	8
<b>Mots clés</b>	<b>9</b>
Discrimination	9
Racialisation	11
Personnes racisées	12
Stéréotypes	12
Biais	13
Micro-agressions	14
« L'Autre »	15
Eurocentrisme/Occidentalocentrisme	15
Colonialisme	16
Doctrines de la découverte	17
Suprématie blanche	18
Blanchité	19
Rapport de pouvoir	20
Représentativité	20
Assimilation	20
Interculturalisme	22
Immigration, immigrante, immigrant	22
Travailleuses et travailleurs migrants	23
Allié-es antiracistes	23
Intersectionnalité	24
<b>Racisme et société</b>	<b>25</b>
Racisme et Sexisme	25
Racisme et communautés LGBTQIA2+	26
Identité culturelle et racialisation	27
Racisme et travail	28
Racisme et marxisme	29
Racisme et éducation	31
Conclusion	36
<b>Références</b>	<b>37</b>
Bibliographie du Guide	37
Pour aller plus loin / Suggestions de lectures	38
<b>Recommandations adoptées par les instances de la FNEEQ</b>	<b>47</b>
Recommandation du Congrès 2018	47
Recommandations du Conseil fédéral décembre 2019	48
Recommandations du Congrès 2021	49
Recommandation du Conseil fédéral décembre 2022	51

# Préambule

Au Québec, la population prend graduellement conscience de l'importance du racisme dans la société, particulièrement du racisme systémique. Parmi les événements ayant pu précipiter cette prise de conscience figurent les révélations dans les médias des faits entourant la mort de Joyce Echaquan, ou encore, la découverte des tombes anonymes dans les anciens pensionnats autochtones. La conscience grandissante au sein de la société des obstacles systémiques que peuvent vivre les membres de certaines communautés comme les communautés noires, arabes ou musulmanes, asiatiques qui ne sont pas les mêmes que pour tout le monde, a sûrement aussi été renforcée par les diverses conclusions des enquêtes et des commissions publiques tenues au Québec, telles que la Commission Viens et le Rapport de la coroner Kamel, qui a mené l'enquête sur la mort de Joyce Echaquan<sup>1</sup>.

C'est dans ce contexte que le mouvement syndical s'engage progressivement contre le racisme plus directement. La reconnaissance du racisme comme un enjeu social important a permis aux organisations syndicales de passer à la phase active et à la mise en œuvre d'actions concrètes pour contribuer à la lutte antiraciste, par exemple, travailler à favoriser l'accès à l'emploi, le bien-être de toutes et tous en milieu de travail, ainsi que la reconnaissance et le respect de mêmes droits pour toutes les travailleuses et les travailleurs. De plus, lors du 32e Congrès en 2018, les membres de la FNEEQ ont voté en faveur de la création du Comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation (IDRSTE). La création de ce comité constitue un premier pas vers une plus grande prise en compte des enjeux auxquels font face les personnes racisées dans le domaine de l'enseignement et dans la société plus globalement. Nous pouvons penser aux positions qui ont été prises sur la liberté académique, sur le projet de loi no 96 portant sur la Charte de la langue française ainsi que sur la réussite scolaire. Ce travail continuera de se construire avec l'intégration des analyses antiracistes dans le travail du comité et de la FNEEQ<sup>2</sup>.

Il est important d'affirmer que, bien que la fédération et ses syndicats affiliés démontrent une ouverture à l'égard de ces préoccupations, le travail antiraciste demande de poser des gestes plus exigeants que l'éradication de l'ignorance par l'éducation et l'information. Ainsi, ce texte a été conçu en appui à un projet politique précis : la réforme des pratiques institutionnelles et culturelles qui sont discriminatoires et, souvent, cachées, ainsi que la transformation des rapports de pouvoir dont elles sont issues. Ce Guide se veut un outil dont l'objectif est de faciliter le travail antiraciste, autant à la fédération qu'au sein des syndicats locaux, des écoles, des collèges et des universités.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce guide peut servir :

- **À baliser le travail antiraciste à la FNEEQ;**
- **À outiller les membres souhaitant participer à cet effort;**
- **À l'intégration d'une analyse antiraciste par d'autres comités;**
- **À compléter d'autres outils produits antérieurement par les comités fédéraux (lexique féministe, Glossaire LGBTQI2SNBA+, etc.)**
- **À soutenir les positions politiques prises par la FNEEQ et participer à l'élaboration de futurs projets.**

Dans l'introduction, nous présentons quelques définitions de base pour encadrer l'approche conceptuelle (et à la fois politique) de ce guide. Dans la deuxième section, nous introduisons des mots-clés que nous croyons utiles pour le travail antiraciste dans nos établissements. Dans la dernière section, nous décrivons plus en détail les diverses manifestations du racisme dans les contextes pertinents à notre milieu syndical. Y sont inclus les termes jugés pertinents pour le militantisme antiraciste actuel à la FNEEQ, notamment dans les milieux de l'éducation et du travail.

Il est important de noter que comme le racisme lui-même, le savoir antiraciste est un champ de connaissance contesté et la démarche qui sous-tend l'élaboration de ce guide se veut anti-oppressive et décoloniale. Ainsi, le choix des termes et des définitions qui sont offertes n'est pas guidé par la simple recherche de la « neutralité », ni même de « l'universalité », mais plutôt par l'écoute des voix minoritaires, issues de différentes sphères de la société. Ce texte avance une analyse antiraciste basée sur des sources théoriques et intellectuelles qui, entre autres choses, reconnaissent et valorisent les expériences des personnes racisées.

---

1 Pour plus d'information, vous référer au dossier préparé par Radio-Canada : <https://ici.radio-canada.ca/info/dossier/1007399/joyce-echaquan-atikamekw-sante-racisme>

2 Pour consulter les mémoires de la FNEEQ : <https://fneeq.qc.ca/fr/memoires-662/>  
Pour les positions politiques, voir la section 5 de ce document.

# Introduction au «racisme»

## Qu'est-ce que le racisme ?

L'idéologie raciste, ou le racisme, postule l'infériorité de certaines populations. Les idéologies racistes incluent souvent les préjugés et les stéréotypes racistes qui dégradent, caricaturent, et déshumanisent des populations. Elles utilisent des oppositions binaires : occidentaux/non occidentaux ; blancs/non-Blancs ; modernes/traditionnels. Historiquement, les idéologies racistes ont combiné les références à de soi-disant distinctions biologiques avec des références culturelles et religieuses pour créer des catégories « raciales ». Tout au long de l'histoire, et encore aujourd'hui, les idéologies racistes ont constitué une forme de savoir considérée légitime ou « vraie », notamment par la mobilisation des connaissances scientifiques, religieuses ou autres.

On parle de racisme quand il y a une domination motivée par des croyances individuelles ou collectives liées aux caractéristiques physiques, ethniques, culturelles et religieuses des membres d'un groupe minoritaire. Bien que les préjugés puissent exister chez tous les groupes et même chez tous les individus, le racisme, lui, est lié au pouvoir et à la capacité d'agir des groupes ou des individus sur leurs préjugés. Il y a racisme lorsque les préjugés ou les biais permettent de nuire à des personnes ou des groupes marginalisés et/ou minoritaires. Les pratiques oppressives qui émanent du racisme peuvent prendre différentes formes, comme la dépossession territoriale et l'assimilation culturelle. Le racisme est aussi à l'origine d'autres pratiques de domination, qui sont parfois plus difficiles à identifier, comme l'appropriation du travail, la non-reconnaissance des savoirs des cultures d'autrui et l'absence de représentation.

## Le racisme d'hier à aujourd'hui

L'existence du racisme est particulière à chaque société et formée par sa propre histoire, bien que l'on puisse lui reconnaître des traits communs à l'échelle internationale. Au Canada, comme au Québec, le racisme contemporain existe largement du fait de l'histoire du colonialisme et du racisme institutionnel. Cette histoire comprend la dépossession des terres des Nations autochtones, l'esclavage des personnes autochtones et noires, l'exploitation économique des Chinois dans la construction du chemin de fer et, plus récemment, l'exploitation des travailleuses et travailleurs mexicains et caribéens dans le secteur agricole. Il y a aussi l'histoire, peu connue, de la ségrégation dans les écoles ainsi que celle de l'exclusion statutaire de certains groupes professionnels. Par exemple, jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, les Juifs à Montréal avaient beaucoup de difficulté à se faire embaucher comme ingénieurs, comme avocats ou comme banquiers. L'Université McGill avait

instauré différents quotas pour réduire, voire empêcher, les étudiants juifs d'avoir accès à certains programmes, notamment à ceux de médecine, où le quota d'inscriptions était de 10 %<sup>3</sup>.

Cette histoire a longtemps été effacée ou peu racontée, menant à la croyance généralisée que le Canada, incluant le Québec, est un pays blanc, bâti et habité par les Européens, et que tous les autres groupes sont de nouveaux arrivants ou qu'ils font partie d'un groupe perçu comme disparu (les Autochtones)<sup>4</sup>.

Il est tentant d'imaginer que le racisme est chose du passé. Or, le racisme existe bel et bien aujourd'hui et se trouve dans toutes les structures de la société, à petite ou grande échelle. Les idéologies racistes sont constitutives de notre culture contemporaine commune, et cela se manifeste dans le langage, les discours politiques, les conceptions de la nation et de l'identité, ainsi que les représentations médiatiques populaires.

## Et le racisme systémique ?

Le racisme systémique désigne l'ensemble des structures sociétales composées d'institutions, de lois et de politiques qui créent et maintiennent en place une hiérarchie socio-économique. Les inégalités générées par ces systèmes confèrent des privilèges au groupe majoritaire (en l'occurrence au Québec, la population blanche) au détriment des groupes désignés minoritaires, notamment les personnes issues des communautés autochtones, noires et autrement racisées.

Il y a une tendance à associer le racisme à une intention délibérée et clairement affichée de nuire. Insister sur une définition du racisme qui mette uniquement en valeur ses dimensions personnelles et intentionnelles à l'effet d'annuler la possibilité de reconnaître sa dimension systémique. Effectivement, parler au Québec de racisme systémique suscite parfois des réactions défensives. Certaines personnes du groupe majoritaire se sentent injustement accusées. Or, le fait de reconnaître qu'il existe bel et bien du racisme systémique permet de voir comment, au-delà des bonnes intentions d'une majorité de Québécoises et de Québécois, il existe des mécanismes plus larges qui cimentent et perpétuent les injustices à l'égard de certains groupes. Comprendre cela nous permet de mieux saisir la notion de racisme systémique et pourquoi des personnes insistent pour en parler dans le but de le contrer.

---

3 TULCHINSKY, Gerald (2008). *Canada's Jews: A People's Journey*. Toronto. University of Toronto Press. 132-133, 319-321 et EDDE, A, RAMAKRISHNAN, V and CASSIDY, C. (2018, 2 septembre) « McGill's 1926 Jewish Ban. » The McGill Daily. <https://www.mcgilldaily.com/2018/09/mcgills-1926-jewish-ban/>

4 DUCHEMIN, Parker (Octobre 1988). « Stealing History. » Briarpatch. 17(8), 19-28.

D'ailleurs, nous constatons que les inégalités sociales actuelles créées par un système économique capitaliste, légal et politique néolibéral sont utilisées pour renforcer ou même justifier les idées racistes. Par exemple, les femmes autochtones constituent 50 % des personnes incarcérées dans les prisons pour femmes<sup>5</sup>. Ce phénomène fait partie des conséquences durables des mesures coloniales et des préjugés subis par les populations autochtones, notamment la violence faite à l'égard des femmes et des filles. Or, cette réalité est souvent mise de l'avant comme preuve que les personnes autochtones sont enclines à commettre des crimes ou qu'elles recherchent la criminalité.

Le racisme systémique est aussi incarné par les lois. La *Loi sur les Indiens* en est un exemple évident dans la mesure où cette loi est interprétée et mise en application par les institutions (fédérales et provinciales ou territoriales) de façon à perpétuer les clichés, à maintenir la marginalisation sociale et politique de ces communautés, ainsi qu'à faciliter la privation de leurs droits fondamentaux. En effet, bien que la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* ait rendu la discrimination raciste illégale, plusieurs lois, anciennes et nouvelles, continuent de perpétuer des formes claires de discrimination. Parfois la discrimination est claire, comme dans le cas de la *Loi sur la laïcité de l'État* (projet de loi no 21), d'autres fois, elle est plutôt insidieuse, comme dans le cas de certaines lois qui régissent le travail policier.

## Et la haine ?

Dans une société où l'idéologie raciste et la discrimination raciale sont systémiques, la haine dépasse les préjugés et sentiments individuels ; elle comprend souvent une expression violente de la pensée selon laquelle les groupes racisés ne peuvent être que « les Autres ». Ces « Autres », avec leurs valeurs, menaceraient la culture, la cohésion et le bien-être social de toute la société. On remarquera d'ailleurs que les discours politiques ou populaires renforçant la croyance que l'Autre représente une menace provoquent alors davantage d'incidents haineux dans la société. Nous pouvons penser ici à l'attaque terroriste qui a eu lieu à la Grande Mosquée de Québec, le 29 janvier 2017, ou aux divers exemples de violence à Montréal depuis la pandémie de COVID-19.

---

5 Radio-Canada (2021, 18 décembre) « 48 % de la population féminine des prisons est autochtones ». <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1848592/justice-canada-scc-femmes-autochtones-prison-moitie-population>



# Mots-clés

**Note de lecture : Le comité a choisi de classer les mots dans un ordre permettant de construire une compréhension progressive des phénomènes décrits plutôt qu'un ordre alphabétique.**

## Discrimination


La discrimination comprend les gestes (paroles et actes, mais aussi lois, politiques, etc.) qui nuisent et qui mènent à des désavantages pour un individu ou pour un groupe. Dans le contexte des droits et libertés au Québec, en vertu de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* :

*« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »<sup>6</sup>*

Cette distinction (ou discrimination) engendre le déni ou la diminution des droits et libertés. En ce sens-là, la discrimination ne peut avoir que des effets négatifs. Les programmes d'accès à l'égalité à l'emploi, par exemple, constituent des initiatives antidiscriminatoires qui tentent de renverser les effets de la discrimination, et ne sont pas un projet de discrimination positive.

---

<sup>6</sup> *Charte des droits et liberté de la personne*. « article 10 ». Gouvernement du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>



## Racisme systémique au sein des services policiers

Certaines populations racisées au Canada vivent des épisodes de surveillance et de violences spécifiques comme le profilage racial, notamment les populations autochtones et noires. S'appuyant sur une étude sociologique, Amnesty internationale rappelle qu'« à Montréal, les personnes racisées ont quatre à cinq fois plus de chance d'être interpellées par la police que les personnes blanches ».<sup>7</sup>

Au-delà du profilage racial, auquel on accorde beaucoup d'attention, on trouve plusieurs pratiques et normes institutionnelles qui produisent des inégalités sociales pour certaines populations racisées.<sup>8</sup> Elles incluent :

- Le manque de processus d'enquête indépendants pour examiner les incidents de racisme
- Les difficultés à poursuivre une plainte envers la police.
- La sous-protection (underpolicing) des communautés racisées, dont le plus grand exemple est les femmes autochtones disparues et assassinées, un phénomène national au Canada
- La sous-représentation des personnes racisées dans la police
- Les mauvaises relations entre la police et les communautés racisées
- La sur-surveillance des quartiers peuplés par les communautés racisées
- La tendance à utiliser la force excessive envers les personnes racisées.

---

7 AMNISTIE INTERNATIONALE (6 février 2023) « Racisme systémique ». <https://amnistie.ca/campagnes/racisme-sys-temique>

8 HENRY, Francis et TATOR, Carol (2010). The Colour of Democracy: Racism in Canadian Society (4th Edition). Toronto, Nelson.

# Racialisation

Le terme racialisation réfère à une démarche visant à comprendre et/ou expliquer le comportement et/ou l'attitude d'une personne ou d'un groupe à travers le prisme de la «race». La racialisation nomme la tendance qu'a le groupe majoritaire à expliquer les différences imaginées ou réelles chez les groupes minoritaires par l'appartenance dite «raciale». On appelle cette construction sociale de catégories la racialisation. Le processus de racialisation hiérarchise donc les humains en dévalorisant certains groupes et en «naturalisant» les catégories.

La racialisation ne fait pas uniquement référence à la couleur de la peau. Dans la définition du racisme, les pratiques culturelles et culturelles dites minoritaires sont aussi identifiées comme marqueurs de différences et nourrissent le processus de racialisation. Ce processus mène à la formation de généralisations, à l'essentialisme et au racisme. La racialisation attribue les comportements des individus à leur appartenance imaginée ou réelle à un groupe; la racialisation rend aussi les groupes responsables des comportements des individus. Tout au long de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, la racialisation a justifié des pratiques discriminatoires qu'elles soient interpersonnelles, institutionnelles ou légales.

Le processus de racialisation interagit avec d'autres idéologies de domination, basées notamment sur le genre, la classe sociale, l'orientation sexuelle, etc., pour produire plusieurs intersections spécifiques de discrimination. Par exemple, la racialisation s'entrecroise avec le genre et la classe sociale pour produire des relations matérielles basées sur la domination qui ont historiquement eu l'effet de maintenir certains groupes dans une position subalterne

## Racialisation des femmes autochtones

Au 17<sup>e</sup> siècle, quand les missionnaires français ont rencontré les sociétés autochtones, ils ont remarqué que le rôle et la position sociale des femmes dans ces sociétés matrilineaires étaient différents. En effet, les femmes autochtones étaient plus égales, plus libres, plus actives dans la vie économique. Les missionnaires ont accusé les autochtones d'être des «sauvages» en accordant cette position à leurs femmes; ils ont lancé une campagne de dénonciation et d'assimilation. D'ailleurs, la *Loi sur les Indiens* a été un vecteur important de cette campagne<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> STEVENSON, Winona (1999). « Colonialism and First Nations Women in Canada ». Dans » ENAKSHI Dua ROBERTSON, Angela (dir). *Scratching the Surface: Canadian Anti-Racist Feminist Thought*, Canadian Scholars. 49-80.

# Personnes racisées

Selon la Ligue des droits et libertés,

«... le terme «racisé» met en évidence le caractère socialement construit des différences et leur essentialisation. Il met l'accent sur le fait que la race n'est ni objective, ni biologique, mais qu'elle est une idée construite qui sert à représenter, catégoriser et exclure l'«Autre». Le terme «racisé» permet de «rompre avec ce refus de prendre publiquement au sérieux l'impact social du concept de race, refus qui n'obéit ni à un manque ou à une cécité, mais permet justement de reconduire les discriminations et hiérarchies raciales.»<sup>10</sup>

## Stéréotypes

« Les filles sont douces et gentilles » est un **stéréotype**.

« C'est parce qu'elles sont douces et gentilles qu'elles ne peuvent pas faire de bonnes directrices » est un **préjugé**, un jugement émis sur les femmes.

« Je ne vais pas engager une femme comme directrice, car elle sera trop gentille » est une forme de **discrimination**.<sup>11</sup>

Les stéréotypes sont des idées réductrices qui mènent à des généralisations ou même à la déshumanisation d'un groupe de personnes ou d'un peuple. Ces stéréotypes sont générés et propagés par les représentations culturelles, les discours politiques et médiatiques. Un stéréotype est lié, mais différent d'un préjugé ou d'un biais qui, eux, viennent de l'opinion personnelle.

Les stéréotypes mènent aux préjugés et par la suite, les préjugés mènent aux discriminations. Les stéréotypes sont de l'ordre des représentations alors que les discriminations sont des comportements.

---

10 PIERRE, Alexandra, militante féminisme et membre du C.A. de la LDL (2016), « Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme ». Droits et libertés, vol. 35(2), 15-17, [https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revue\\_racisme\\_automme\\_2016\\_final\\_201612.pdf](https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revue_racisme_automme_2016_final_201612.pdf)

11 Exemple tiré de FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (2023), « Stéréotype, préjugés et discriminations sexistes ». <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/realite-ou-fiction/sexe-genre-et-stereotypes/stereotypes-prejuges-et-discriminations-sexistes/#c361>

# Biais

Les biais sont à l'origine des préjugés (qui sont des opinions préconçues) et aussi des stéréotypes (qui simplifient la réalité par des catégories et des classifications). Les biais sont omniprésents et se manifestent dans les comportements des individus et dans les institutions.

Nous parlons de biais lorsque nous nommons ces croyances fausses ou partielles que nous avons intériorisées, parfois malgré nous, au sujet des membres d'un groupe autre que le nôtre et qui sont rarement fondées sur autre chose que des expériences sommaires ou encore des clichés. Outre les biais individuels et ceux propagés par les groupes entre eux, la façon de décrire les populations «étrangères» peut souvent être négative, voire farfelue. Historiquement, ces biais ont beaucoup été véhiculés par des créations littéraires, particulièrement les récits de voyage des Européennes et des Européens. Les œuvres artistiques telles les peintures et, plus tard, les films ont aussi beaucoup aidé à propager et à forger l'imaginaire occidental (par exemple sur ce qu'est l'Orient).

Parallèlement, l'absence de représentation de certains groupes dans les manuels scolaires, ainsi qu'au cinéma et à la télévision, entre autres, a aussi contribué à la pérennité de certaines idées reçues concernant les membres de ces groupes. Il est important de retenir que le problème ne provient pas uniquement de la représentation négative, mais aussi de

l'absence de représentation positive. Il est essentiel de reconnaître que les biais existent chez tout le monde et qu'il est impossible d'envisager de façon sérieuse que nous aurions pu échapper à l'intériorisation d'un minimum de biais alors que nos croyances personnelles et collectives ont été forgées par les institutions elles-mêmes génératrices de ces idées. Par ailleurs, bien que les biais existent dans toutes les communautés, certains groupes sont plus en mesure de porter préjudice à autrui s'ils se laissent guider par leurs biais. Comme nous le rappelons dans la définition du racisme, la notion de pouvoir est très importante. Nous passons de biais à racisme, lorsqu'il y a pouvoir d'agir et de nuire, à partir de ces biais, préjugés et stéréotypes.

Quant aux biais institutionnels, il s'agit de plus que la somme des biais individuels dans une institution. Lorsque l'on parle de discrimination, les biais institutionnels comprennent les pratiques et normes qui désavantagent certains groupes. Parfois, ces biais ne sont même pas basés sur les préjugés ou stéréotypes. Par exemple, les frais pour les activités scolaires ont tendance à décourager la participation des étudiants économiquement défavorisés. Le fait que les communautés racisées se trouvent souvent économiquement marginalisées aurait un effet cumulatif de défavorisation pour ces communautés.

## Micro-agressions<sup>12</sup>

Les micro-agressions sont subtiles et touchent les personnes marginalisées. Elles viennent des préjugés et stéréotypes, conscients et inconscients, individuels, mais aussi sociaux et politiques. Les micro-agressions consistent en des paroles ou des comportements discriminatoires qui, de prime abord, peuvent apparaître inoffensifs, mais qui, avec la répétition et le temps, deviennent des agressions qui heurtent les personnes. Il est difficile de les dénoncer sans se faire accuser d'hypersensibilité ou d'exagération, car elles paraissent souvent banales à première vue. Si elles peuvent être mues par de bonnes intentions quelques fois et, bien que maladroites, provenir d'un certain souhait d'ouverture à la différence (culturelle par exemple), les micro-agressions demeurent dégradantes, infériorisantes et humiliantes. Elles peuvent mener à de l'isolement ou à des questionnements identitaires, de même qu'à des conséquences plus graves comme de l'anxiété ou de la dépression. La solution pour contrer les micro-agressions est tout aussi subtile et demande écoute et ouverture face aux personnes marginalisées.

### **« Quelle est ta nationalité ? » « De quel pays viens-tu ? » « D'où viens-tu vraiment ? » « Tu es d'ici, mais tu viens d'où ? »**

Ces questions évoquent certaines sensibilités pour plusieurs gens racisés parce qu'elles sont souvent posées dans une situation où « Canadien » ou « Québécois » n'est pas accepté comme une réponse valide, même si la personne est née ici, où sa famille est établie ici depuis des générations. Cette non-acceptation renforce l'idée que certaines gens ne peuvent jamais être de vrais Québécois ou Canadiens s'ils ne sont pas blancs ou s'ils n'ont pas l'accent québécois<sup>13</sup>.

Ce genre de question peut être légitimement motivé par la curiosité pour les origines culturelles d'une personne. Cependant, la nationalité et l'identité signifient plus que l'héritage culturel. Elles signifient aussi la citoyenneté et l'appartenance. Douter ou nier de la possibilité pour une personne d'être un « vrai » Québécois ou Canadien, c'est douter et nier ses droits et privilèges de citoyenneté et son appartenance à notre société.

---

12 LE DUC, Ky Vy (2020). « Le racisme systémique ». Briser le code. Pic-bois productions. <https://briserlecode.telequebec.tv/LeLexique/51526/le-racisme-systemique>

13 SHIP, Susan Judith (1994). « But What is Your Nationality? » dans JAMES Carl E. et SHADD Adrienne (dir.) Talking about Difference: Encounters in Culture Language and Identity. Toronto. Between the Lines.

## « L'Autre »

La personne qui n'est pas nous. Le groupe extérieur au nôtre. L'altérisation (identifier une personne ou un groupe comme différent ou extérieur à nous) est un réflexe humain répandu qui a mené, entre autres, au racisme, au sexisme, à l'homophobie, à des génocides, etc. Identifier « le Nous » en parlant de « l'Autre » est une tendance historique et culturelle discriminatoire.

## Eurocentrisme/Occidentalocentrisme

L'eurocentrisme est la tendance à considérer l'Occident comme l'avant-garde culturelle de l'humanité et à ignorer ou à diminuer l'importance des cultures non occidentales. Ces cultures sont souvent mises en opposition binaire avec la culture occidentale. Par exemple, l'Occident serait civilisé, le non-Occident serait moins civilisé ou même sauvage. Dans la tradition intellectuelle occidentale, les cultures non occidentales sont régulièrement identifiées comme « autres », « sous-développées », l'antithèse de la civilisation, du progrès et de la modernité contre laquelle la civilisation européenne est ou était définie. Par exemple, l'idée de « l'Autre » jouait et joue encore un rôle important dans la définition de l'identité occidentale, comme une société qui se conçoit progressiste, éclairée et moderne.



---

14 SAID, Edward W. (2003) Orientalism. 25th Anniversary edition.

# Colonialisme

La genèse même du projet colonial provient d'une vision suprémaciste fondée sur la notion du fardeau de l'homme blanc, sur qui reposait la « responsabilité de civiliser et de christianiser ». Parler de l'histoire nous permet de faire des liens avec les structures d'aujourd'hui et de mieux percevoir pourquoi et comment elles en sont venues à être aussi puissantes. Les sociétés contemporaines ont été fondées sur des injustices historiques telles que le génocide, entre autres culturel, et la dissémination économique de sociétés entières.

Selon Blauner, cité par Winona Stevenson<sup>15</sup>, il est question de colonialisme dit « classique » lorsque des nations métropoles s'approprient de nouveaux territoires et/ou de nouveaux peuples en ayant recours à la force, notamment à la guerre, la conquête, la capture et autres formes de violence et de manipulation. Selon Stevenson, ce type de colonialisme se distingue par son recours à l'exploitation économique, par l'entrée de force dans les territoires, ainsi que par l'impérialisme culturel qui se déploie grâce à l'imposition de nouvelles institutions et de schèmes de pensée.

En tant que théoricienne autochtone, Stevenson soulève une distinction importante entre ce type de colonialisme et celui qui a caractérisé les Amériques. Elle explique : « Ce qui distingue notre expérience de celle du Tiers-Monde est que comme les peuples autochtones de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis nous demeurons des populations minoritaires sur nos propres terres. Afin de décrire notre expérience collective, le concept des pays du Quart-Monde est utile<sup>16</sup>. »

Stevenson aussi cite Noel Dick qui offre une explication des caractéristiques qui unissent l'expérience des communautés du Quart-Monde. Il dit : « Il s'agit de populations minoritaires qui, en raison de leurs nombres réduits, n'ont aucun espoir de prévaloir dans leurs sociétés respectives. Bien qu'on leur reconnaisse un statut spécial en raison de leur héritage autochtone, ces communautés souffrent d'un manque de pouvoir politique, de la subjugation économique et de la stigmatisation sociale et culturelle<sup>17</sup>. » Dick note que ces populations colonisées vivent au sein d'États-nations qui n'ont pas jugé nécessaire de mettre en place des mesures pour assurer la protection et l'exercice des droits de celles-ci au-delà de ceux offerts par le système de lois colonial.

Toujours selon Dick, citée dans Stevenson, le processus colonial sur la terre que l'on appelle aujourd'hui le Canada ne s'est pas fait de façon linéaire. Celui-ci reflétait les vagues de régimes impériaux européens et Stevenson identifie quatre périodes principales dans les relations entre les Blancs et les peuples autochtones : la colonisation française, la colonisation anglaise, la période préconfédération, la période post-confédération.



# Doctrine de la découverte

La doctrine a servi de justification juridique et morale à la dépossession coloniale des Nations autochtones souveraines, y compris les Premières Nations, au sein de ce qui est maintenant le Canada. Selon l'Assemblée des Premières Nations : « La Doctrine de la découverte émane d'une série de bulles papales (déclarations officielles du Pape) et de leurs prolongations, datant des années 1400. Pendant "l'Âge de la découverte" européen, les explorateurs chrétiens "revendiquaient" des terres pour leurs monarques qui pensaient pouvoir les exploiter, sans tenir compte de leurs habitants d'origine<sup>15</sup>. » Cette doctrine est raciste, car elle prend ses racines dans la doctrine de la terra nullius qui effaçait l'existence même des habitants de ces territoires. Selon cette doctrine, il était légitime pour les métropoles européennes de se réclamer des terres habitées par des populations non chrétiennes.

Il est important de connaître ce terme afin de mieux comprendre l'histoire du colonialisme. Les principes qui constituent cette doctrine ont été intégrés dans les systèmes de droit international, ainsi que les systèmes légaux américains et canadiens. La Loi sur les Indiens qui continue de dicter la vie de ces communautés en est un résultat direct.

Par exemple, le maintien de la doctrine se révèle clairement, lors de la visite du pape François au Canada à l'été 2022, par le refus de reconnaître le rôle de l'Église en tant qu'institution active dans le génocide des peuples autochtones (notamment avec les pensionnats). Plusieurs groupes issus des diverses communautés autochtones ont demandé au pape François qu'il renonce à cette doctrine, au nom de l'Église. Malgré un refus initial de le faire et la difficulté à reconnaître l'aspect génocidaire de la colonisation, le Vatican a finalement rejeté la doctrine de la découverte au printemps 2023.

---

15 STEVENSON, Winona (1999). « Colonialism and First Nations Women in Canada ». p. 50.

16 STEVENSON, Winona (1999). « Colonialism and First Nations Women in Canada ». p. 50. (notre traduction)

17 STEVENSON, Winona (1999). « Colonialism and First Nations Women in Canada ». p. 50. (notre traduction)

18 ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (2018, janvier). « Abolir la doctrine de la découverte ». The Indigenous Foundation. <https://www.theindigenousfoundation.org/articles/the-doctrine-of-discovery-and-terra-nullius>



# Suprématie blanche



Pour définir la suprématie blanche, il faut parler tant d'une idéologie que des rapports de pouvoir créés par cette idéologie. Il s'agit ici bien plus que des biais individuels ou même collectifs au sein de telle ou telle société. La suprématie blanche est un système de valeurs et une vision du monde qui font la promotion, implicite ou explicite, des contributions historiques et contemporaines des sociétés occidentales, sur le plan de la pensée philosophique, des théories politiques, du savoir médical et scientifique, des systèmes économiques et des croyances religieuses. Il y a selon la vision suprémaciste blanche une surestimation des apports d'une partie de l'humanité (la leur) très spécifique et restreinte, au détriment de toutes les autres sociétés humaines qui ne font pas partie de ce groupe restreint.

La suprématie blanche est un chauvinisme qui est fortement soutenu par les récits historiques qui tendent à aseptiser, notamment, les ravages du colonialisme et de l'impérialisme. Par exemple, les bénéfices économiques de la colonisation ont été astronomiques et perdurent aujourd'hui au niveau des structures et des institutions ainsi que pour plusieurs familles d'origine européenne qui ont pu s'assurer des fortunes multigénérationnelles. Il y a eu aussi l'effacement de très nombreuses contributions des sociétés/populations colonisées et de leurs héritages qui avaient été transmis aux sociétés européennes et américaines. Cette histoire, écrite par les victorieux dont le thème central était la barbarie, le mépris et l'ignorance des populations assiégées a permis de confirmer et de perpétuer le mythe de supériorité des sociétés occidentales.

La théoricienne féministe critique afro-américaine bell hooks<sup>19</sup> utilise souvent le terme suprématie blanche impérialiste, capitaliste et patriarcale pour nommer la structure de domination et le système d'imbrication des oppressions qui concentrent le pouvoir et le privilège entre les mains de certains au détriment d'autres. La façon de l'employer de hooks met en évidence combien la suprématie blanche dépend des autres vecteurs de privilèges dans nos sociétés, tout en fonctionnant en tandem avec ceux-ci.

La suprématie blanche n'est pas uniquement l'affaire des personnes blanches ou même des nationalistes blancs (tels les partisans de l'alt-right). Ce système de valeurs dominant (méritocratie, critères de beauté, ascension sociale, etc.) est devenu omniprésent et est aujourd'hui accepté comme étant la norme. Il fait partie de l'imaginaire collectif et est tellement bien ancré que bon nombre des personnes qui devaient en être exclues, c'est-à-dire les populations racisées, ont peu d'options et luttent pour s'y intégrer. Les personnes issues de groupes dominants ont beaucoup de difficulté à imaginer que les institutions dont ils et elles ont appris à être si fiers, et auxquelles ils et elles se réfèrent pour mesurer leur propre succès dans la vie, pourraient être problématiques. C'est pour cela, par exemple, qu'il est si difficile de faire reconnaître le concept de racisme systémique.

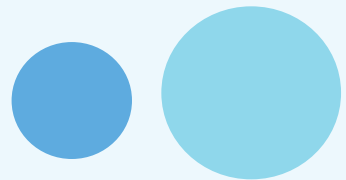
# Blanchité

La « culture blanche » ou majoritaire n'est souvent pas nommée, sauf pour la mettre en opposition aux cultures « étrangères et/ou racisées ». D'ailleurs, en Amérique du Nord, l'exclusion politique et légale sur des « bases raciales », ethnoculturelles, religieuses et autres, a été fondatrice de la culture majoritaire blanche. Ces fondements historiques permettent de mieux comprendre les manifestations contemporaines de la blanchité.

Si bien des gens se braquent quand ils entendent parler de blanchité, il existe pourtant dans la plupart des sociétés un mot pour désigner les personnes noires, les personnes asiatiques, etc., et il est très courant d'associer ces populations à des « cultures ». On y désigne ainsi des croyances, des attitudes et des comportements, ainsi que des conditions sociales et économiques. Or, dans les sociétés majoritairement blanches, construites à l'aide du colonialisme et de l'esclavage, notamment en Amérique du Nord et dans certains pays européens, les croyances, les comportements, les attitudes et les conditions sociales et économiques de cette majorité ne sont pas qualifiées racialement (elles sont considérées comme la culture dominante).

En effet, hormis dans les discours des nationalistes blancs et de leurs sympathisants, il est plutôt rare d'entendre parler de « culture blanche ». Cela est dû au fait que cette culture blanche est tenue pour acquise; c'est la culture de référence et, donc, elle serait en quelque sorte « neutre ». Elle est présentée comme étant universelle, ou du moins, comme aspirant à l'universalité. Parler de blanchité fait référence à cette réalité, c'est-à-dire à la mise en valeur implicite et explicite des expériences, des besoins et des objectifs de cette majorité blanche. Elle fait aussi référence aux rapports de pouvoir historiques et contemporains qui se traduisent dans toutes les sphères de la société, que ce soit l'accumulation des richesses, la production et la reconnaissance du savoir, la création artistique, les récits historiques, et bien d'autres choses.

Lorsque nous parlons de blanchité, il n'est pas uniquement question de la couleur de la peau; une personne peut être blanche, mais ne pas chercher à perpétuer la blanchité. Une personne peut être racisée et se mesurer selon les critères du système de valeurs qui sous-tend la blanchité. La blanchité fait référence davantage à un système de valeurs et à des rapports de pouvoir sociopolitiques et économiques. Et, même dans les sociétés ouvertes à la diversité comme le Québec, la blanchité domine les institutions et détermine encore le projet de société.



---

19 WATKINS, Gloria Jean, connue sous son nom de plume « bell hooks », née le 25 septembre 1952 à Hopkinsville (Kentucky) et morte le 15 décembre 2021 à Berea (Kentucky), est une intellectuelle, universitaire et militante américaine, théoricienne du « black feminism ». [https://fr.wikipedia.org/wiki/Bell\\_hooks](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bell_hooks)

## Rapport de pouvoir

L'identification des rapports de pouvoir permet de bien juger des questions liées à l'existence du racisme dans un milieu institutionnel ou social. Ces rapports de pouvoir sont générateurs d'inégalités professionnelles, économiques et politiques, bien sûr, et très certainement culturelles.

Par exemple, l'absence historique et contemporaine de représentation de certaines communautés au sein des institutions fait en sorte que leurs perspectives et expériences demeurent effacées et contribuent à perpétuer leur marginalisation institutionnelle. Dans de telles situations, les tentatives antiracistes échouent souvent parce que le rapport de pouvoir institutionnel empêche la priorisation et l'inclusion des expériences et du savoir des personnes racisées dans la conceptualisation et la réalisation de ces initiatives.

## Représentativité

La représentativité est le niveau de représentation d'un groupe visé dans une institution en comparaison avec la proportion de sa présence dans la population générale. Dans le travail de l'accès à l'égalité en emploi au Québec, les balises de représentativité sont plus précises, basées sur la disponibilité des gens qualifiés du groupe visé. Ces derniers chiffres sont compilés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), selon les données fournies par Statistiques Canada.

Dans le travail antiraciste, la représentativité des personnes racisées constitue à la fois un moyen et un but. Dans le travail antiraciste-systémique, au-delà de l'accès à l'emploi, la représentativité constitue une condition essentielle. Peu de projets antiracistes peuvent réussir sans la présence des personnes racisées. Néanmoins, leur présence seule ne garantit pas l'absence ou l'éradication du racisme. Cette dernière nécessiterait des mesures qui remettent en question les pratiques discriminatoires, et les rapports de pouvoir qui les facilitent. Comme objectif, la représentativité peut servir de cible pour s'assurer un accès à l'emploi équitable et non discriminatoire.

## Assimilation

Au nom de l'intégration, l'assimilation est la tentative d'effacer l'héritage culturel d'une personne ou d'un groupe. L'idéologie raciste vient renforcer l'assimilation, souvent violente, par la dégradation culturelle de la personne ou du groupe visé. Les pensionnats autochtones du Canada sont un bon exemple de comment l'État canadien a cherché à effacer les cultures autochtones.

Le processus qui vise les immigrantes et les immigrants d'immigration emprunte un chemin similaire, exigeant des nouveaux arrivants de se conformer à la langue, aux valeurs et aux mœurs du pays d'accueil, sans garantie de préservation de sa propre histoire. Le « bon immigré » est souvent celui qui répond le mieux à ces critères.

## La *Loi sur les Indiens*, un exemple d'assimilation et racisme systématique

Originellement adoptée en 1876, la *Loi sur les Indiens* a été conçue pour contrôler et forcer les peuples autochtones à adopter la culture eurocanadienne. Le processus d'assimilation a pour objectif d'effacer les structures sociales, politiques, et culturelles autochtones. Les mesures dans la Loi incluait :

- L'imposition des conseils de bande comme système de gouvernance ;
- Le contrôle sur la détermination de l'identité autochtone : la perte du statut d'Indien signifiait une renonciation à sa culture d'origine et la perte du droit à participer à la vie politique de la communauté. Les femmes perdaient leur statut en épousant un homme non autochtone. Cette mesure a eu l'effet d'asservir les femmes autochtones aux hommes. Elles sont devenues dépendantes des hommes dans leur vie - leur père avant le mariage, et leur mari par la suite. Quand le mari décédait, elles perdaient leur statut et devaient quitter la résidence. Les enfants étaient pris en charge par l'État. L'obtention d'un diplôme universitaire résultait aussi en la perte du statut d'Indien.
- Des interdictions sur les droits liés aux propriétés foncières : développement seulement avec la permission d'un « agent indien » assigné par le gouvernement. Les territoires des réserves appartiennent d'ailleurs toujours au gouvernement fédéral ;
- Des interdictions sur le droit de vote : les hommes et les femmes membres de communautés autochtones n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1960 au fédéral et 1969 au provincial. Avant cette date, il fallait renoncer à son statut d'Indien pour obtenir le droit de vote.
- L'interdiction des pratiques culturelles : le potlatch, une cérémonie à la fois culturelle et politique de plusieurs Premières nations qui célèbre les occasions importantes, comme un mariage ou l'attribution d'un statut à un individu ou un clan a, par exemple, été banni de 1884 à 1951.<sup>20</sup>

La loi reste présentement en vigueur. Même si les mesures les plus coercitives ont été abrogées, certains aspects assimilationnistes demeurent inscrits dans la Loi.

---

20 GADACZ, René R. (2019). « Potlatch ». Dans L'encyclopédie canadienne.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/potlatch-1>

# Interculturalisme

L'interculturalisme essaie de concilier la culture commune et la diversité culturelle par un échange entre les cultures. Il réfère aux initiatives qui promeuvent la connaissance des autres cultures et l'amélioration des relations entre les communautés culturelles. L'interculturalisme est un modèle de gestion de la diversité au Québec alors que le reste du Canada se réfère plutôt au multiculturalisme, ce qui entraîne des nuances<sup>21</sup>.

Dans les institutions, les projets d'interculturalisme sont souvent utilisés pour encadrer les travaux antiracistes. La logique derrière cette approche est que le racisme est largement causé par l'ignorance des autres cultures; donc pour vaincre le racisme, il ne faut que mieux connaître l'autre. Le désavantage avec cette approche c'est qu'elle ne reconnaît pas le racisme comme principalement un phénomène de discrimination. Donc, cette approche met peu d'effort à exposer et éradiquer les tendances et pratiques liées à discrimination, comme les barrières systémiques, les inégalités, etc.

## Immigration, immigrante, immigrant

Immigrer, c'est s'installer dans un autre pays et devenir un résident permanent. S'il est connu que le Canada est un pays d'immigration, on sait moins que notre histoire d'immigration est très racialisée. Avant les années 1970, les politiques d'immigration étaient explicitement racistes, des groupes à exclure étaient nommés (les Noirs, les Juifs, les Chinois, les Japonais, les Indiens, etc.)<sup>22</sup>. Cela dit, sans être aussi explicites, les politiques d'immigration contemporaines contiennent encore des mesures racistes.

### La racialisation de l'immigration pour les Chinois

Entre 1885 et 1923, une taxe d'entrée a été imposée à tous les immigrants chinois, un montant qui est éventuellement porté à 500 \$. En 1923, le Canada a adopté la Loi sur l'exclusion des Chinois, qui interdit à tous les Chinois d'entrer dans le pays. La loi a été abrogée en 1947.

---

<sup>21</sup> La distinction entre interculturalisme et multiculturalisme est nuancée et « il n'existe pas de consensus scientifique » en ce qui la concerne (Comité école et société-FNEEQ-CSN (2022). L'avenir du français au Québec. p. 10). Toutefois, le multiculturalisme est inscrit officiellement dans une loi canadienne. La similarité entre les deux idées veut dire que l'analyse et la critique présentée dans ce guide à propos du terme « interculturalisme » est également valide pour « multiculturalisme ».

<sup>22</sup> JAKUBOWSKI, Lisa Marie (1997). Immigration and the legalization of racism. Halifax. Fernwood.

## Travailleuses et travailleurs migrants

Le statut d'une travailleuse ou d'un travailleur migrant est différent de celui des personnes immigrantes, car elles et ils sont encadré-es par des programmes plus restrictifs. Le Canada a effectué un virage important dans son approche et ses politiques d'immigration. Au lieu d'utiliser l'immigration pour réduire la pénurie de main-d'œuvre dans le pays, de plus en plus, le gouvernement utilise une autre classe de travailleuse migrante à qui on accorde moins de droits (politiques et légaux). Encadrées par le programme fédéral des travailleuses étrangères temporaires<sup>23</sup>, les travailleuses migrantes n'ont pas le droit de rester dans le pays de manière permanente, elles n'ont pas la liberté de changer d'employeur, elles n'ont pas l'accès aux avantages sociaux, même si elles payent leurs impôts fédéraux, provinciaux et des cotisations à l'assurance-emploi. Ce régime assujettit les travailleuses concernées à l'abus et l'exploitation.<sup>24</sup>

## Allié-es antiracistes

Quelqu'un qui n'a pas subi directement le racisme, mais qui souhaite jouer un rôle contre le racisme et participer à la lutte antiraciste. Les allié-es sont essentiels, car sans l'appui de la majorité, il sera impossible d'éradiquer le racisme.

Quelquefois, ça prend un allié pour briser la glace d'une initiative antiraciste. Mais il est souhaitable que l'allié antiraciste puisse reconnaître ses limites (connaissances et expériences) et être prêt à céder le leadership à une/un militante/militant racisé/e quand l'opportunité se présente. Par ailleurs, les alliés peuvent aider à amplifier les diverses voix des personnes qui subissent le racisme. Et, pour ce faire, il est utile de savoir écouter, rester ouverts et se familiariser avec les analyses antiracistes-systémiques, avec les expériences et perspectives des gens racisés sur le racisme, avant même d'agir.

---

23 Ce programme permet aux employeurs canadiens d'embaucher des travailleurs étrangers pour des postes temporaires en l'absence de main-d'œuvre qualifiée canadienne. Il est régi par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, et il est administré dans le cadre d'un partenariat entre Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2023). « Travailleurs étrangers temporaires ». Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/travailleurs-etrangers-temporaires.html>

24 Pour plus de détails, voir la section « Racisme et travail »

## Intersectionnalité

Ce terme fait référence à l'imbrication des multiples systèmes d'oppressions et aux discriminations diverses qui en résultent. Bien que cette analyse ait été déployée par des générations de femmes noires (incluant à l'époque de l'esclavage par des figures abolitionnistes célèbres comme Sojourner Truth, ou plus récemment dans les années 1970 par la collective afro-féministe et queer *The Combahee River Collective*), le terme est attribué à la juriste afro-américaine Kimberle Crenshaw.

Dans son article intitulé « Demarginalizing the Intersections of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics » (1989)<sup>25</sup>, Crenshaw avait clairement illustré les limites des mobilisations féministes et antiracistes de l'époque : le racisme était mesuré en fonction de la réalité des hommes noirs, et le sexisme était déterminé par les expériences des femmes blanches. Grâce à la théorisation de Crenshaw, il a été possible de voir plus clairement le désert juridique auquel faisaient face les femmes noires et bien d'autres populations marginalisées lorsqu'on insiste pour définir les expériences du racisme et/ou du sexisme de façon universelle, notamment parce que cet universel est imaginé comme blanc et/ou masculin. La juriste a révélé, grâce à de réelles études de cas de femmes noires ayant entamé des recours juridiques, que l'absence de reconnaissance de comment le racisme et le sexisme interagissent pour créer une discrimination propre à ces femmes les laissait sans protection contre la discrimination en emploi.

En se popularisant, la définition de ce terme s'est vue réduite à une addition des oppressions. Cette compréhension est extrêmement réductrice et dangereuse parce qu'elle a tendance à mener à un genre de concours des oppressions. C'est de là que provient souvent la résistance à cette approche : les gens accusent l'intersectionnalité de promouvoir les luttes identitaires au détriment des luttes collectives. Or, la proposition de Crenshaw et des autres théoriciennes de l'intersectionnalité est plutôt celle de reconnaître comment les structures de pouvoir interagissent ensemble pour perpétuer les injustices sociales, politiques, économiques et légales. Celles-ci nous invitent à prendre acte de l'indivisibilité des oppressions, et donc des luttes. Ce que nous offre l'intersectionnalité est une grille de lecture et un outil d'analyse essentiels pour le travail politique. Finalement, il faut retenir que cet outil nous permet de réfléchir à différents types d'oppressions, notamment au classisme, au capacitisme, à l'homophobie, etc.

---

25 CRENSHAW, Kimberle. (1989) « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. ». University of Chicago Legal Forum, vol. 1989 (no. 1), 1-31.



# Racisme et société

## Racisme et Sexisme

Le racisme, comme le sexisme, se déploie de concert avec d'autres systèmes d'oppression. Le sexisme est un système de valeurs genré qui sous-tend les normes et les lois qui interagissent avec d'autres systèmes de valeurs, dont le racisme. Cela veut dire que les femmes noires, autochtones et autrement racisées vivent des discriminations à la fois parce qu'elles sont des femmes et parce qu'elles sont racisées.

Par exemple, la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons canadiennes est due à la fois à leur vulnérabilité en tant que femmes, mais aussi au fondement raciste du système carcéral et pénal. Ce phénomène contemporain découle directement de l'histoire coloniale raciste au Québec et au Canada. La surreprésentation en prison de ces femmes ne peut être expliquée uniquement par le fait qu'elles soient des femmes ni par le fait qu'elles soient autochtones. Ces systèmes agissent sur leur vie toujours et en même temps, et les tentatives de rectifier ces injustices ne peuvent avoir du succès que si elles agissent sur les deux fronts à la fois.

Un autre exemple très marquant au Québec aujourd'hui est le traitement réservé aux femmes musulmanes qui portent le foulard islamique, ou le *hijab*. Ironiquement, une partie importante du discours qui vise à proscrire cette pratique s'articule autour des notions d'égalité des genres et même du féminisme. Or, ce discours déploie aussi beaucoup d'idées reçues sur la présumée culture des musulmanes et des musulmans, en ce qu'elle comporte de rétrograde et de nocif, particulièrement pour les femmes. Il s'agit ici de racisme, mais il s'agit aussi de sexisme, car les lois comme la *Loi sur la laïcité de l'État* (projet de loi no 21) cimentent le contrôle étatique du corps des femmes.

Un autre exemple est la représentation médiatique des femmes racisées, notamment les images de femmes noires avec des traits animaux, ou encore les femmes est-asiatiques comme des geishas ou dans d'autres rôles de servilité, ou encore la princesse autochtone au service du colon blanc, encline à la promiscuité. Cette objectification est à la fois raciste et sexiste parce qu'elle est inspirée autant par des fantasmes au sujet des femmes, que par les préjugés et stéréotypes culturels sur les communautés noires et asiatiques.

## Racisme et communautés LGBTQIA2+

Les personnes membres des communautés LGBTQIA2+ racisées vivent à la fois le racisme et l'homophobie; le racisme opère au sein de la société dominante et l'hétérosexisme et l'homophobie au sein de leurs propres communautés. Dans le cas des communautés autochtones, il n'est pas rare de constater que les personnes membres des communautés LGBTQIA2+ soient oubliées ou même exclues des dialogues en lien avec les pensionnats et la violence anti-autochtone, plus généralement.

Par ailleurs, les discriminations produites par le racisme se déploient par le biais de l'invisibilisation, et parfois par celui de l'hypervisibilisation. Les individus issus des communautés LGBTQIA2+ vivent les deux phénomènes.

On instrumentalise les personnes issues de communautés LGBTQIA2+ pour soutenir toutes sortes de discours. Dans les discours dominants, on fait souvent référence aux persécutions dont sont victimes des personnes LGBTQIA2+ dans certains pays musulmans par exemple. Mettre l'accent sur cette violence permet d'associer l'ensemble d'une communauté culturelle à des pratiques dites « barbares ». Les personnes racisées affichant leurs identités sexuelles minoritaires dans l'espace public deviennent le symbole de ce que l'on reproche à leur culture d'origine. Ce processus instrumentalise et invisibilise les personnes vivant des persécutions, tout en nourrissant des discours racistes sur des communautés entières dont les personnes persécutées font elles-mêmes partie. Ce processus d'appropriation nuit aux personnes discriminées qui doivent vivre avec cette double discrimination. Les persécutions homophobes des minorités sexuelles existent et doivent être reconnues, mais leur instrumentalisation politique ne sert personne, ni les communautés racisées ni les personnes membres des communautés LGBTQIA2+.

De plus, il peut être très difficile pour les personnes racisées de trouver des espaces accueillants, voire sécuritaires, au sein même des communautés LGBTQIA2+. Le parcours d'affirmation publique traditionnel du coming out est un quasi-prérequis pour se sentir accueilli dans les espaces LGBTQIA2+. Les personnes qui ne s'y conforment pas courent le risque non négligeable d'être exclues de ces espaces. Pour les personnes issues de communautés où les modes de vie associés à la diversité des identités sexuelles sont encore mal vus ou rejetés, adopter ce parcours public peut signifier une renonciation à son appartenance culturelle. Il s'agit d'un choix déchirant que toutes les personnes ne souhaitent pas faire. L'appartenance et la reconnaissance demeurent ainsi réservées aux personnes blanches ou encore à

---

26 CHEHAITLY, Sébastien, RAHMAN Momin et CHBAT Marianne. (2021) «Est-ce que c'est parce que j'ai l'air trop fif ou trop brun?... On a plusieurs raisons de se faire détester!» Être musulman.e LGBTQ+ au Québec et vivre à l'intersection de multiples oppressions. Récits de quelques parcours militants. » *Nouvelles pratiques sociales*. 31 (2), 182-205.

celles qui acceptent les normes blanches des identités queer. Il existe cependant d'autres voies d'acceptation : dans les communautés autochtones par exemple, on parle davantage d'un « coming in », c'est-à-dire d'un retour vers les valeurs d'acceptation et de diversité sexuelle des peuples autochtones. Certaines personnes arrivent ainsi à reprendre leur place au sein du cercle en embrassant toutes les facettes de leur identité.

## Identité culturelle et racialisation

Les différences culturelles et religieuses stéréotypées étaient et sont souvent utilisées dans le processus de racialisation, comme preuve d'infériorité de certains groupes. Dans l'histoire canadienne et québécoise, nous pensons précisément aux populations autochtones, juives, et asiatiques. L'intersection de la racialisation et de l'identité culturelle et/ou religieuse mène à l'infiltration de l'idéologie raciste dans les représentations populaires des cultures et religions différentes. Cela mène donc aussi à certains défis dans le travail de l'interculturalité où la compréhension des différences culturelles joue un rôle important.

Le cas de l'islam et des musulmans offre un bon exemple de ce phénomène. Les représentations islamophobes dépendent fortement de l'idée que les valeurs promues par l'islam ne sont pas des valeurs universelles. L'accent est mis sur la différence entre ladite « culture musulmane » et la « culture québécoise » pour illustrer l'incompatibilité des personnes musulmanes avec le mode de vie des sociétés occidentales, et la vie moderne plus généralement. De plus, les musulmanes et les musulmans sont souvent décrits comme une communauté envahissante, cherchant à dominer là où elle va. Ces attributs de domination et de violence sont dépeints comme étant inhérents à la personne musulmane.

## Racisme et travail

Le racisme dans le milieu du travail dérive largement de l'histoire du capitalisme et du **colonialisme** au Canada où les classes d'emplois étaient fortement racialisées. Cette racialisation était mise en œuvre, entre autres, par l'esclavage des noirs et des peuples autochtones, par les exclusions statutaires de certains groupes racisés de catégories d'emploi, par l'exclusion des institutions postsecondaires, et par le traitement différencié dans un emploi selon la « race ». Ces dernières pratiques prévalent dans la société actuelle, et sont facilitées, notamment, par le programme fédéral des travailleurs temporaires étrangers. En 2021, 777 000 personnes étaient recrutées dans le programme comme travailleurs et travailleuses migrants<sup>27</sup>. Ce groupe travaille, pour la majorité, dans un cadre légal où leurs droits et libertés sont très peu respectés. Elles et ils sont sans recours devant l'abus et la maltraitance<sup>28</sup>. Ces pratiques sont particulièrement prononcées dans le secteur agricole, où un grand nombre des travailleurs proviennent du Mexique et des Caraïbes ou d'autres pays du Sud. Dans le secteur de travail domestique, les travailleuses philippines sont surreprésentées.

Dans les milieux de l'emploi, l'histoire de la racialisation et de l'exclusion est constitutive des cultures institutionnelles et des rapports de pouvoir défavorables aux personnes racisées. Les pratiques qui en découlent créent non seulement des obstacles à l'embauche, mais aussi des barrières aux promotions. Ces dimensions systémiques du racisme et de la discrimination demeurent peu reconnues par les institutions en question, menant ainsi à l'absence de mesures rectificatrices.

---

27 STATISTIQUE CANADA (2022, 22 juin). « L'immigration comme source de main-d'œuvre ». Le Quotidien. [HTTPS://WWW150.STATCAN.GC.CA/N1/DAILY-QUOTIDIEN/220622/DQ220622C-FRA.HTM](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220622/DQ220622C-FRA.htm)

28 BOTI, Marie et GUY, Malcolm (réalisateurs) (2012). *The End of Immigration* (Film documentaire). Montréal. Diffusion Multi-Monde.

## Racisme et marxisme

Les rapports qu'entretiennent les théoriciens critiques de la race<sup>29</sup> avec la théorie marxiste sont complexes. Tantôt rejetée, tantôt utilisée, il appert que l'approche marxiste ne saurait à elle seule, constituer le cadre d'analyse du racisme et des discriminations<sup>30</sup>.

L'approche marxiste est pertinente pour dénoncer les inégalités basées sur l'exploitation de la force de travail des prolétaires allant jusqu'à l'aliénation. Elle permet également de questionner le capitalisme et la redistribution inégale des richesses en termes de différence de traitement selon la classe sociale. En ce sens, dans le cadre d'une théorie critique de la race, l'approche marxiste rejoint en partie les préoccupations des groupes racisés et discriminés qui appartiennent à une classe sociale dominée, sur la base de leur appartenance à cette classe sociale.

Cependant, à l'instar de ce qu'en disait déjà le sociologue William E.B. Du Bois, l'approche marxiste, centrée sur une analyse matérialiste de la société, s'avère insuffisante lorsqu'il s'agit de mettre en lumière les inégalités systémiques qui ciblent les groupes minorisés et discriminés<sup>31</sup>. Le politologue et militant autochtone Glen Sean Coulthard considère également l'apport de l'analyse marxiste à la situation des peuples autochtones, mais il conçoit qu'elle ne saurait s'appliquer aux luttes autochtones dans sa facture, ces dernières ayant comme fondement la dépossession territoriale<sup>32</sup>.

**Aux États-Unis, entre 1877 et 1964, les lois issues du Code noir (à peu près équivalent à la Loi sur les Indiens) ont été légalisées dans le Sud des États-Unis malgré les droits constitutionnels acquis pendant la guerre de Sécession<sup>33</sup>.**

---

29 On pense, par exemple, aux Critical Race Theory aux États-Unis (Aubert, 2021) ou aux approches anti oppressives et décoloniales.

30 AUBERT, Isabelle (2021). « La Critical Race Theory confrontée à Marx ». Droit et société. 108 (2). 303-318.

31 DU BOIS, W. E. B. (1903, 1933). « Marxism and the Negro Problem ». The Crisis.

32 COULTHARD, Glen Sean (2018). Peau rouge, masques blancs. Contre la politique coloniale de la reconnaissance. Montréal. Lux éditeur. 368 p.

33 AUBERT, Isabelle (2021). « La Critical Race Theory confrontée à Marx ».

Pourtant, les inégalités basées sur la catégorisation raciale sont transversales à toutes les catégories sociales. On peut être racisé-e ou discriminé-e que l'on appartienne à la classe ouvrière, à la classe moyenne ou à la classe supérieure. Dans cette perspective de pluralité des oppressions (voir intersectionnalité), les catégories raciales supplantent les catégories de classe. Car, soit le racisme et les discriminations s'ajoutent aux stigmates liés à la classe sociale, soit ils perdurent malgré le changement de classe sociale. Les travaux du psychiatre et militant Frantz Fanon abondent dans ce sens. Il y analyse la dépossession identitaire des personnes noires doublement aliénées au travail et à la prédominance culturelle blanche à laquelle ils doivent se conformer<sup>34</sup>. Dans cette perspective de pluralité des oppressions, le concept de classe sociale comme élément fondamental des inégalités propre au cadre marxiste ne rend pas compte du racisme comme élément fondamental de différenciation. En d'autres termes, dans le marxisme, la domination de classe efface la domination raciale et ses rapports de pouvoir systémiques.

**Les pratiques de ségrégation raciale se répandent également dans de nombreux secteurs d'emploi au Canada. Les hommes et les femmes noirs sont historiquement relégués au secteur des services, barbiers, serveurs, concierges, porteurs de wagons-lits, ouvriers, domestiques, serveuses, blanchisseuses, quel que soit leur niveau de scolarité. Les propriétaires blancs d'entreprises, et même les organismes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, n'embauchent traditionnellement pas de Noirs, et s'ils le font, ne leur offrent pas de promotions<sup>35</sup>.**

Le syndicalisme au Québec utilise traditionnellement le cadre théorique marxiste pour ses luttes. Néanmoins, la question du racisme et des discriminations demande aujourd'hui plus qu'une analyse matérialiste des inégalités pour comprendre la réalité vécue par les groupes racisés et discriminés. L'analyse décoloniale et antiraciste exige un réexamen de nos cadres d'analyse pour reconnaître les inégalités spécifiques aux groupes discriminés et pour lutter contre les discriminations raciales et les privilèges structurels à l'intérieur même de nos syndicats.

---

34 FANON, Frantz (1952, 2015). Peau noire, masques blancs. Paris. Points.

35 HENRY, N. (2021). Ségrégation raciale des Noirs au Canada. Dans l'Encyclopédie Canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-noirs-au-canada>

## Racisme et éducation

Le racisme (et ses intersections) est un problème complexe et multidimensionnel qui peut se manifester de différentes manières, y compris dans les écoles. C'est un problème persistant. Au Québec, il existe des préjugés, des stéréotypes et des discriminations qui peuvent être basés sur la race, l'ethnicité, la religion ou la culture. Le système éducatif québécois a été critiqué pour son manque de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne la représentation des minorités ethniques dans les manuels scolaires. Longtemps, il a été souligné que les manuels, ou contenus enseignés ne reflétaient pas la diversité de la société québécoise et que cela pouvait contribuer à la marginalisation et à la discrimination des minorités.

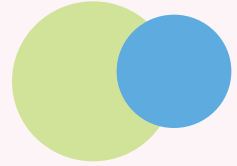
Au Québec, ou ailleurs au Canada, les écoles ont joué aussi un rôle dans le projet assimilationniste. L'exemple le plus éloquent est, bien sûr, celui des pensionnats autochtones qui ont continué à opérer jusqu'en 1996. Un autre exemple serait celui des enjeux liés à l'intégration des immigrants vietnamiens ou haïtiens arrivés à Montréal. Or cette volonté d'intégration était souvent mêlée à la production idéologique eurocentrique des écoles et a eu un effet d'assimilation et/ou d'exclusion. Par exemple, Steinbach a constaté la marginalisation causée par les programmes d'accueil dans les écoles secondaires<sup>36</sup>. Pour l'anthropologue Denis Blondin, ce phénomène « (...) pour plusieurs enseignantes et enseignants, intégrer et donc éduquer efficacement ces jeunes immigré-es signifiait de les assimiler à la culture et aux savoir-faire de la "société d'accueil" en effaçant les "référents barbares" de leur origine ethnique »<sup>37</sup>

En tant qu'institution « organique » de la société capitaliste, l'école, même si elle permet le développement d'une certaine critique de l'idéologie raciste, ne peut élaborer une théorie et une pratique pouvant permettre un dépassement de l'idéologie raciale en son sein et encore moins au sein de la société. Cette critique est en général l'œuvre de certains enseignantes et enseignants conscients de la nature systémique du racisme, mais dont les efforts sont limités par des obstacles structurels de l'institution (attitude raciste de certains, matériel didactique, etc.). L'école a tenté de réfléchir à ses biais afin d'éviter de perpétuer les stéréotypes et les préjugés, mais malgré ses efforts, il demeure encore aujourd'hui une histoire colorée d'exclusions raciales à tous les niveaux de l'éducation.

---

36 STEINBACH, Marilyn (2010). « Quand je sors d'accueil : linguistic integration of immigrant adolescents in Quebec secondary schools ». *Language, Culture and Curriculum*. 23(2).

37 BLONDIN, Denis (1990). *L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires*. Montréal. Éditions Agence d'Arc.



Concrètement, il y a eu, et il y a encore des cas de racisme dans les écoles du Québec, que ce soit envers les autochtones, les noirs, les arabes, les asiatiques ou toute autre personne considérée comme différente. Les écoles du Québec ont aussi été critiquées pour leur manque de diversité culturelle avec le corps enseignant et le personnel qui contribue à maintenir dans le système, la racialisation et les stéréotypes. En enseignement supérieur, les stéréotypes racistes et les idées eurocentrées étaient et sont générés et cultivés dans plusieurs domaines (scientifiques et culturels). Ces idées sont subséquemment transmises à tous les autres niveaux en éducation. En voici quelques exemples : les programmes d'histoire et/ou de citoyenneté et leurs manuels ont bien souvent manifesté le refus d'une histoire commune qui donnerait la juste place aux femmes, aux autochtones et aux personnes issues des différentes vagues d'esclavage ou d'immigration qui ont aussi forgé notre histoire. Du primaire au secondaire, de même que dans les établissements postsecondaires, nous trouvons, notamment, la reproduction des idées occidentales et eurocentriques. Dans son livre récent *L'école du racisme*<sup>24</sup>, l'historienne Catherine Larochelle parle de l'école comme d'un lieu de socialisation. C'est une «fenêtre sur le monde et un lieu d'apprentissage – stéréotypes et préjugés compris»<sup>38</sup> Elle postule que l'école au Québec, tant francophone qu'anglophone, a, dès ses débuts et pendant des décennies, enseigné et cautionné la domination coloniale et le racisme. Elle démontre par ses recherches, la façon dont les figures de l'Autre ont été construites par plusieurs discours, selon différentes caractéristiques culturelles ou corporelles, et la façon dont elles ont occupé diverses fonctions dans la formation de l'identité collective de l'élève québécois, blanc et civilisé.

Nous pouvons donc affirmer que les écoles d'aujourd'hui, qui vivent avec des actes racistes, contribuent au racisme par la transmission des préjugés inscrits dans les programmes et contenus d'apprentissage (savoirs, valeurs, compétences ou attitudes souvent réducteurs ou qui provoquent la comparaison). Il y a de multiples voies de répétition et de diffusion des stéréotypes auprès des jeunes ce qui rend la lutte contre le racisme dans nos écoles difficile et qui perpétue le racisme systémique, tout comme le sexisme et les discriminations de toutes sortes.

---

38 LAROCHELLE, Catherine (2021). *École du racisme : La construction de l'altérité à l'école québécoise (1830-1915)*. Presses de l'Université de Montréal. (4e de couverture)



Les auteurs Chantal Ismé et Alain Saint-Victor brossent un portrait clair de la situation dans nos écoles :

« Le visage des écoles au Québec a beaucoup évolué. Les élèves issu-es de l'immigration représentent en 2011-2012 près du quart de la population scolaire québécoise (23,7%). À Montréal, en 2019, cette proportion atteint 67,3 % dans le réseau public et, parmi ces jeunes, 25,7 % sont nés à l'étranger et 30,9 % ont des parents nés à l'étranger. Dans certains quartiers de Montréal, cette représentativité est encore plus élevée.

Les écoles du Québec accueillent également des élèves autochtones, même si la grande majorité fréquente une école située dans une communauté autochtone. Les données sont fragmentaires, car la plupart des Autochtones fréquentant le système scolaire québécois ne sont pas déclarés comme tels. En 2017-2018, la fréquentation scolaire en dehors des communautés était de 11,4 %. Si la diversité est désormais un fait bien ancré dans le paysage scolaire, la question est de savoir comment s'articulent le vivre-ensemble et l'inclusion dans l'école, espace de socialisation et d'instruction. (...)»<sup>39</sup>

Les écoles d'aujourd'hui vivent avec des actes racistes et perpétuent encore aujourd'hui, des idéologies et même des propos racistes.

Aujourd'hui, les programmes canalisent et perpétuent encore une histoire colorée de fausses représentations et d'exclusions raciales. Selon Denis Blondin<sup>40</sup>, ces idées occidentales et eurocentriques provoquent le rejet de l'autre :

**« Comprendre la culture de l'Autre, cultiver la tolérance, combattre l'ignorance d'où naissent les préjugés sont des éléments importants, mais insuffisants pour enrayer l'idéologie raciste au sein du système scolaire. Cette idéologie, parce qu'elle est systémique, se reproduit de façon structurelle, c'est-à-dire qu'elle conditionne les rapports entre enseignants et élèves et développe une perception inconsciente qui voit dans l'Autre le perpétuel étranger (étranger à la culture et à la civilisation), l'Autre considéré comme non occidental ou de manière plus précise « non blanc »<sup>41</sup>.**

---

39 ISMÉ, Chantal et SAINT-VICTOR, Alain (2021), « L'école publique au temps du néolibéralisme : système scolaire et racisme au Québec ». Nouveaux Cahiers du socialisme (no. 26), 91-96.

40 BLONDIN, Denis (1990) L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires. Montréal. Éditions Agence d'Arc.

41 ISMÉ, Chantal et SAINT-VICTOR, Alain (2021), « L'école publique au temps du néolibéralisme : système scolaire et racisme au Québec ». 91-96.

Que faire alors? Les syndicats et des associations ont mis en place des politiques visant à lutter contre le racisme, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour éliminer cette discrimination. En réponse à ces préoccupations, le gouvernement du Québec a tenté de promouvoir la diversité et l'inclusion dans les écoles et les manuels scolaires. En 2018, le ministère de l'Éducation a lancé un projet pilote pour développer des ressources éducatives qui reflètent la diversité culturelle et linguistique du Québec. Il y a eu des débats récents sur la place des enjeux de racisme et de discrimination dans les manuels scolaires. En 2020, malgré le refus du gouvernement caquiste de reconnaître le racisme systémique, un *Groupe d'action contre le racisme* a été mis sur pied par le gouvernement du Québec. Parmi les 25 mesures proposées, on n'en trouve que deux qui concernent l'école où l'on propose d'ajouter des contenus de cours, par exemple, au cours d'éthique et de culture religieuse qui pourrait servir de projet pilote<sup>42</sup>. On souhaite informer les jeunes sur le racisme et la discrimination tout au long du parcours scolaire, mais bien peu est proposé. Il reste à savoir comment cela sera appliqué concrètement et/ou quelle formation recevront les enseignantes et les enseignants à ce sujet. En janvier 2021, une controverse a éclaté après qu'un manuel d'histoire utilisé dans les écoles a été critiqué notamment pour avoir minimisé la traite des esclaves et avoir omis de reconnaître l'existence du racisme systémique<sup>43</sup>.

Ces mesures visent à sensibiliser les jeunes, mais sont loin d'aborder les causes profondes des comportements et des actes racistes. Elles ne touchent pas les mécanismes de maintien et de reproduction du racisme, les barrières systémiques auxquelles font face les élèves autochtones et des minorités ethniques. Elles ignorent également le rapport de forces entre les enseignantes et les enseignants qui sont des personnes souvent significatives, mais aussi en position de pouvoir, et les élèves. Silence total également sur les réalités des élèves racisés, des conditions objectives qui les défavorisent et les rendent vulnérables à des perceptions négatives et aux préjugés<sup>44</sup>.

---

42 GROUPE D'ACTION CONTRE LE RACISME (2020). Le racisme au Québec : Tolérance zéro. Gouvernement du Québec. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques\\_orientations/Groupe\\_action\\_racisme/RA\\_GroupeActionContreRacisme.pdf?1607961665](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/RA_GroupeActionContreRacisme.pdf?1607961665)

43 FORTIER, Marco (2022, 14 avril). « Controverse autour du mot en n dans une école de Longueuil ». Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/education/699738/controverse-autour-du-mot-en-n-dans-une-ecole>

44 GROUPE D'ACTION CONTRE LE RACISME (2020). Le racisme au Québec : Tolérance zéro. Gouvernement du Québec.

Ce sont donc ces mêmes écoles qui peuvent être racistes et lutter contre le racisme en enseignant la tolérance, l'inclusion et la compréhension interculturelle ou mutuelle. Un même système scolaire peut maintenir et diffuser les idéologies racistes ou, au contraire, prévenir le racisme en enseignant l'égalité et le respect de la diversité. C'est d'ailleurs ce que dit Normand Baillargeon<sup>45</sup> : 'l'école québécoise de demain est celle qui devra « enseigner » comment lutter contre le racisme. Mais si cette institution a comme but l'apprentissage, l'acquisition et la transmission de savoirs, de même que le développement d'habiletés et de compétences (tant sociales que cognitives) contre le dogmatisme. Elle a aussi comme rôle la socialisation et l'intégration ou l'inclusion, pour la cohabitation harmonieuse, des citoyens en devenir.' Baillargeon cite ensuite Hannah Arendt :

« L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité, et de plus, le sauver de cette ruine qui serait inévitable sans ce renouvellement et sans cette arrivée de jeunes et de nouveaux venus. C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun. »<sup>45</sup>

#### **Quelques exemples de ségrégation raciale dans les écoles canadiennes :**

Entre 1850 à 1965, plusieurs municipalités en Ontario ont ségrégué les élèves noirs, principalement dans les comtés d'Essex et de Kent, notamment dans la ville de Windsor. La plupart de ces écoles ont été fermées avant la Première Guerre mondiale. La dernière école ségréguée a été fermée en 1965, à Colchester<sup>46</sup>.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs élèves asiatiques en Colombie-Britannique étaient partiellement ségrégués. Ils ont été placés dans les classes séparées, au sein d'écoles racialement mixtes. En 1922, la Commission scolaire de Victoria a adopté une résolution qui a décrété la ségrégation complète des élèves chinois. Ces enfants ont été scolarisés dans les écoles entièrement ségréguées. L'exclusion des élèves asiatiques s'est terminée en 1923 à la suite de manifestations et d'une grève d'un an par les familles chinoises.<sup>47</sup>

45 BAILLARGEON, Normand (2020, 19 décembre). « L'école et le racisme ». Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/592042/l-ecole-et-le-racisme>

46 PROVINCE de la COLOMBIE-BRITANNIQUE (2023). « Discrimination ». <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/multiculturalism-anti-racism/chinese-legacy-bc/history/discrimination>

47 WALLACE, Sarah Isabel (2018). « Ségrégation raciale des Canadiens d'origine asiatique ». L'Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-canadiens-d-origine-asiatique>

# Conclusion

Les enjeux soulevés dans les entrées de ce lexique sont complexes et plurifactoriels. Il n'est pas possible d'offrir des solutions simples et rapides à des problèmes qui existent depuis la fondation même de notre société, et dont toutes nos institutions sont le reflet. Ainsi, ce document se veut un outil dont l'objectif est d'accompagner les membres de la FNEEQ dans l'approfondissement de leurs réflexions quant à ces enjeux. D'ailleurs, lorsque nous reconnaissons cette complexité, nous sommes mieux placés pour envisager des solutions qui seront bien adaptées et durables.

Il est aussi utile d'aborder le travail antiraciste en questionnant les absences : les absences humaines, les absences narratives, et les absences procédurales. En d'autres mots, lorsqu'on pose la question « Qui manque à la table ? », et « Quelles histoires sont peu ou pas racontées ? », ou encore « Comment en sommes-nous arrivés à ces exclusions ? » nous commençons le travail de recentrage des expériences des populations marginalisées.

D'ailleurs, les théoriciennes de l'intersectionnalité parlent de « centrer les marges »<sup>48</sup>, c'est-à-dire commencer le travail politique non pas à partir de la majorité, mais de la minorité. Les luttes politiques qui émergent à partir des combats des populations les plus marginalisées ont l'effet d'accélérer la justice pour toutes et tous.

En conclusion, l'ouverture à l'autre ne suffit pas, il est essentiel de changer nos pratiques si l'on veut aboutir à une mobilisation politique qui reflète des réalités académique, scolaire et professionnelle plus larges. Chercher les absences et identifier, avec l'aide des populations concernées, les mécanismes qui les perpétuent nous permettra de commencer à transformer nos lieux d'apprentissage et de travail afin d'y assurer une plus grande justice, sans quoi la solidarité demeure un slogan.

---

48 HOOKS, bell (1984). *Feminist Theory from Margin to Center*. South End Press.

# Références

## Bibliographie du Guide

AMNISTIE INTERNATIONALE (6 février 2023). « Racisme systémique ». <https://amnistie.ca/campagnes/racisme-systemique>

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (2018, janvier). « Abolir la doctrine de la découverte ». The Indigenous Foundation. <https://www.theindigenousfoundation.org/articles/the-doctrine-of-discovery-and-terra-nullius>

AUBERT, Isabelle (2021). « La Critical Race Theory confrontée à Marx ». Droit et société. 108 (2). 303-318.

AUSTIN COMMUNITY COLLEGE (2021, 11 février). The LGBTQIA2+ Community: Our Pronouns, When and How to Use Them. <HTTPS://SITES.AUSTINCC.EDU/ACCENT/THE-LGBTQIA2-COMMUNITY-OUR-PRONOUNS-WHEN-HOW-TO-USE-THEM/>

BAILLARGEON, Normand (2020, 19 décembre). « L'école et le racisme ». Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/592042/l-ecole-et-le-racisme>

BLONDIN, Denis (1990) *L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires*. Montréal. Éditions Agence d'Arc.

BOTI, Marie et GUY, Malcolm (réalisateurs) (2012). *The End of Immigration* (Film documentaire). Montréal. Diffusion Multi-Monde.

BOUAZZI, Haroun (2005, 19 mai). « Le racisme systémique en 9 questions-réponses ». *Huffington Post* [http://quebec.huffingtonpost.ca/haroun-bouazzi/racisme-systemique\\_b\\_10052312.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/haroun-bouazzi/racisme-systemique_b_10052312.html)

BRADBURN, Jamie (2018, 26 février). « The Story of Ontario's Last Segregated Black School ». TVO Today. <https://www.tvo.org/article/the-story-of-ontarios-last-segregated-black-school>

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE. « Article 10 ». Gouvernement du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

CHEHAITLY, Sébastien, RAHMAN Momin et CHBAT Marianne (2021). « Est-ce que c'est parce que j'ai l'air trop fif ou trop brun ?... On a plusieurs raisons de se faire détester! » Être musulman·e LGBTQ+ au Québec et vivre à l'intersection de multiples oppressions. Récits de quelques parcours militants.' *Nouvelles pratiques sociales* 31 (2), 182-205.

COMBAHEE RIVER COLLECTIVE (1977). The Combahee River Collective Statement. <https://www.blackpast.org/african-american-history/combahee-river-collective-statement-1977/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ (2022). *L'avenir du français au Québec*. FNEEQ-CSN.

CRENSHAW, Kimberle (1989). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. » *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989 (no. 1). 1-31.

CROTEAU, Laurianne (2020, 27 novembre). « Un enseignant de Montréal-Nord congédié après des allégations de racisme », *Radio-Canada*.

COULTHARD, Glen Sean (2018). *Peau rouge, masques blancs*. Contre la politique coloniale de la reconnaissance. Montréal. Lux éditeur. 368 p.

DIANGELO, Robin (2015). « La fragilité blanche : pourquoi est-ce si dur de parler aux Blancs de racisme ? » Blog État d'exception, <http://www.etatdexception.net/la-fragilite-blanche-pourquoi-est-ce-si-dur-de-parler-aux-blancs-de-racisme>

DU BOIS, W. E. B. (1903, 1933), « Marxism and the Negro Problem ». *The Crisis*.

DUCHEMIN, Parker (1988, octobre). « Stealing History. » *Briarpatch*. 17(8): 19-28.

EDDE, A, RAMAKRISHNAN, V and CASSIDY, C. (2018, 2 septembre). « McGill's 1926 Jewish Ban. » *The McGill Daily*. <https://www.mcgilldaily.com/2018/09/mcgills-1926-jewish-ban/>

FANON, Frantz (1952, 2015). *Peau noire, masques blancs*. Paris. Points.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (2023). « Stéréotype, préjugés et discriminations sexistes ». <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/realite-ou-fiction/sexe-genre-et-stereotypes/stereotypes-prejuges-et-discriminations-sexistes/#c361>

FNEEQ-CSN (2021). *La reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*. <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-06-30-Me%CC%81moire-sur-la-reconnaissance-de-la-liberte%CC%81-acade%CC%81mique.pdf>

FNEEQ-CSN (2021). *Projet de loi no 96 Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-09-16\\_AVIS-sur-PL-96\\_FNEEQ-CSN\\_final.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-09-16_AVIS-sur-PL-96_FNEEQ-CSN_final.pdf)

FNEEQ-CSN (2021) *Rendez-vous sur la réussite éducative : L'éducation au-delà de la pandémie*. [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-04-14\\_FNEEQ-CSN\\_memoire-au-MEQ\\_Rendez-vous-sur-la-reussite.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-04-14_FNEEQ-CSN_memoire-au-MEQ_Rendez-vous-sur-la-reussite.pdf)

FREDERICKSON, G.M. (2022). *Racism: A Short History*. Princeton. Princeton University Press.

GADACZ, René R. (2019). « Potlatch ». Dans L'Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/potlatch-1>

GROUPE D'ACTION CONTRE LE RACISME (2020). *Le racisme au Québec : Tolérance zéro*. Gouvernement du Québec. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques\\_orientations/Groupe\\_action\\_racisme/RA\\_GroupeActionContreRacisme.pdf?1607961665](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/RA_GroupeActionContreRacisme.pdf?1607961665)

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2023). *Travailleurs étrangers temporaires*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/travailleurs-etrangers-temporaires.html>

FORTIER, Marco (2022, 14 avril). « Controverse autour du mot en n dans une école de Longueuil ». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/699738/controverse-autour-du-mot-en-n-dans-une-ecole>

HENRY, Francis et TATOR, Carol (2010). *The Colour of Democracy: Racism in Canadian Society* (4th Edition). Toronto. Nelson.

HENRY, N. (2021). Ségrégation raciale des Noirs au Canada. Dans l'Encyclopédie Canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-noirs-au-canada>

HOOKS, bell (1984). *Feminist Theory from Margin to Center*. South End Press.

HOOKS, bell (1987). *Ain't I a Woman*. Pluto Press.

ISMÉ, Chantal et SAINT-VICTOR, Alain (automne 2021), « L'école publique au temps du néolibéralisme : système scolaire et racisme au Québec ». *Nouveaux Cahiers du socialisme* (no. 26).

JAKUBOWSKI, Lisa Marie (1997). *Immigration and the legalization of racism*. Halifax. Fernwood.

JOSEPH, Bob (2018). *21 Things You May Not Know About the Indian Act: Helping Canadians Make Reconciliation with Indigenous Peoples a Reality*. Indigenous Relations Press. 160 p.

LA PRESSE CANADIENNE (2020, 7 décembre) « Une commission scolaire est blâmée dans une affaire de racisme à l'école ». *La Presse*.

LAROCHELLE, Catherine (2021). *École du racisme : La construction de l'altérité à l'école québécoise (1830-1915)*. Presses de l'Université de Montréal.

LE DUC, Ky Vy (réalisateur) (2020). « Le racisme systémique ». *Briser le code*. Pic-bois productions. <https://briserlecode.telequebec.tv/LeLexique/51526/le-racisme-systemique>

LOI SUR LES INDIENS. Gouvernement du Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/>

MAMDANI, M. (2002). Good Muslim, Bad Muslim: A Political Perspective on Culture and Terrorism. *American Anthropologist*. 104 (3). 766-775.

OUELLETTE-VÉZINA, Henri (2020, 14 novembre). « Montréal-Nord "n'est pas un cas isolé", martèlent des manifestants », *La Presse*.

PIERRE, Alexandra (automne 2016). « Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme ». *Droits et libertés*. vol. 35(2). 15-17. [https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revue\\_racisme\\_automne\\_2016\\_final\\_201612.pdf](https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revue_racisme_automne_2016_final_201612.pdf)

PRÉVOST, Claudia (2021). « Bhutanese Refugees and Learning French : A Path Strewn with Obstacles ». Dans BAKHSHAEI, M., Mc, A. M., GHOSH, R., & SINGH, P. (dir). *The Invisible Community : Being South Asian in Quebec*. McGill-Queen's University Press.

PROVINCE de la COLOMBIE-BRITANNIQUE (2023). « Discrimination ». <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/multiculturalism-anti-racism/chinese-legacy-bc/history/discrimination>



RADIO-CANADA (2021, 18 décembre). « 48 % de la population féminine des prisons est autochtones ». <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1848592/justice-canada-scc-femmes-autochtones-prison-moitie-population>

RADIO-CANADA (2023) « Le décès de Joyce Echaquan – Dossier ». <https://ici.radio-canada.ca/info/dossier/1007399/joyce-echaquan-atikamekw-sante-racisme>

RAZACK, Sherene (2011). *La chasse aux musulmans : évincer les musulmans de l'espace politique*. Lux éditeur.

SAID, Edward W. (1979, 2003). *Orientalism*. 25th Anniversary edition. Vintage Books.

SÉGRÉGATION RACIALE DES CANADIENS D'ORIGINE ASIATIQUE. L'Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-canadiens-d-origine-asiatique>

SHIP, Susan Judith (1994). « But What is Your Nationality? » dans JAMES Carl E. et SHADD Adrienne (dir.) *Talking about Difference : Encounters in Culture Language and Identity*. Toronto. Between the Lines.

STATISTIQUE CANADA (2022, 22 juin). « L'immigration comme source de main-d'œuvre ». Le Quotidien. <HTTPS://WWW150.STATCAN.GC.CA/N1/DAILY-QUOTIDIEN/220622/DQ220622C-FRA.HTM>

STEINBACH, Marilyn (2010). « Quand je sors d'accueil : linguistic integration of immigrant adolescents in Quebec secondary schools ». *Language, Culture and Curriculum*. 23(2).

STEVENSON, Winona (1999). « Colonialism and First Nations Women in Canada ». Dans ENAKSHI Dua ROBERTSON, Angela (dir.) *Scratching the Surface: Canadian Anti-Racist Feminist Thought*, Canadian Scholars. 49-80.

WALLACE, Sarah Isabel (2018). « Ségrégation raciale des Canadiens d'origine asiatique ». L'Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-canadiens-d-origine-asiatique>

WOMEN'S RIGHTS NATIONAL HISTORICAL PARK (2017, novembre). « Sojourner Truth: Ain't I a Woman? ». National Park Service. [www.nps.gov/articles/sojourner-truth.htm](http://www.nps.gov/articles/sojourner-truth.htm)

TULCHINSKY, Gerald (2008). *Canada's Jews : A People's Journey*. Toronto. University of Toronto Press. 132-133, 319-321.

## Pour aller plus loin/Suggestions de lectures

BANETH-NOUAILHETAS, É. (2006). « Le postcolonial : histoires de langues ». Hérodote, 120(1), 48-76.

BHABHA HOMI K. (2007). Les lieux de la culture : une théorie postcoloniale. Paris. Payot.

BLONDIN, Denis (1990). L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires, Montréal, Éditions Agence d'Arc.

BOIDIN, C. et HURTADO LÓPEZ, F. (2009). « La philosophie de la libération et le courant décolonial ». Cahiers des Amériques latines. 62. 17-22.

BOLARIA, Singh et PETER S. Li. (1988). Racial Oppression in Canada. Toronto. Garamond.

BOUDREAU, P. et PERRON, C. (2016). Lexique de science politique. Montréal. Chenelière Éducation.

BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude (1970), La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement. Paris. Éditions de Minuit.

BUTLER, Judith. (1997, 2004), Le pouvoir des mots : discours de haine et politique du performatif. Paris. Éditions Amsterdam.

CDLPDJ (Commission des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse) (2021, 12 mars). « Profilage racial ». <http://www.cdpcj.gc.ca/fr/pages/lexique.aspx#profilage-racial>

CDPDJ (Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec). Lexique. <https://www.cdpcj.gc.ca/fr/lexique>

CÉSAIRE, Aimé (1955). Discours sur le colonialisme. Paris. Éditions présence africaine. <http://www.larevuedesressources.org/IMG/pdf/CESAIRE.pdf>

CÉSAIRE, Aimé (1963). « Culture et colonisation ». Liberté. 5 (1). 15-35.

CHAGNON, Véronique ; FRAPPIER, Marie-Pier et Sophie CHARTIER. (2015, 5 décembre) « Se libérer sans vous, se libérer de vous. Pourquoi certains groupes d'opprimés choisissent la non-mixité ». Le Devoir. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/457146/se-liberer-sans-vous-se-liberer-de-vous>

CHEKKAT, Rafik (2015). « Ce que le mot “racisé-e” exprime et ce qu’il masque. » <http://www.etatdexception.net/ce-que-le-mot-racise-e-exprime-et-ce-quil-masque/>

COLLECTIF (2016, 4 mai). « Pour une commission sur le racisme systémique ». La Presse. [http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C_0.html)

CONSEIL QUÉBÉCOIS LGBT (2017). Rapport sur le racisme systémique par la communauté LGBTQ+ montréalaise. [www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/valoriser-diversite/rapports/RAP\\_Conseil\\_Quebecois\\_LGBT.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/valoriser-diversite/rapports/RAP_Conseil_Quebecois_LGBT.pdf)

COULTHARD, Glen Sean (2018). Peaux rouges, masques blancs. Lux Humanités.

CRASS, Chris (2022) « Beyond the Whiteness – Global Capitalism and White Supremacy: thoughts on movement building and anti-racist organizing ». Colours of Resistance Archives. <http://www.coloursofresistance.org/492/beyond-the-whiteness-global-capitalism-and-white-supremacy-thoughts-on-movement-building-and-anti-racist-organizing/>

DEBROSSE, R. (2017, 1er mars). « Peut-on être raciste sans le savoir ? » Revue Droits et libertés. <https://liguedesdroits.ca/peut-on-etre-raciste-sans-le-savoir/#:~:text=Biais%20implicites%20E%2%80%93%20concepts%20de%20base,ou%20C%2%AB%20douceur%20C%2%BB%20par%20association>

DELPHY, Christine. (2008). Classer, dominer : qui sont les autres ?. Paris. La Fabrique.

DE SOUSA, Santos Boaventura (1997). « Vers une conception multiculturelle des droits de l’homme ». Droit et société (Globalisation des échanges et espaces juridiques), 35. 79-96.

DORLIN, E. (2007). « Décoloniser les structures psychiques du pouvoir : Érotisme raciste et postcolonie dans la pensée d’Achille Mbembe ». Mouvements, 51(3), 142-151.

DUBUC, D. (2017). Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l’orientation sexuelle. FNEEQ-CSN (Comité Orientations et identités sexuelles). <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Glossaire-2017-08-14-corr.pdf>

FORTIER, Marco (2020, 22 octobre) « Racisme systémique dans les universités canadiennes ». Le Devoir.

GAGNON, Bernard (dir.). (2010). La diversité québécoise en débat. Bouchard, Taylor et les autres. Montréal. Québec-Amérique.

GALERAND, E. et KERGOAT, D. (printemps 2014). « Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux ». *Nouvelles pratiques sociales*. 26 (2). 44-61.

GUILLAUMIN, C. (1978). « Pratique du pouvoir et idée de Nature. (I) L'appropriation des femmes » *Questions féministes*. 2. 5-30.

HALL, S. (Dir.). (1997). *Representation: Cultural representations and signifying practices*. Sage Publications. Open University Press.

JOSSELIN, Marie-Laure (2021, 23 mai). « Les dernières heures de la vie de Joyce Echaquan, selon les témoignages », *Radio-Canada*.

JUTEAU, D. (2015). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal. Les Presses de l'Université de Montréal.

KERGOAT, D. (2005). « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes ». Dans MARUANI, Margaret (dir.). *Femmes, genre et société*. La Découverte. 94-101.

KIRMAYER, Laurence J; DANDENEAU, Stéphane; Elizabeth MARSHALL; PHILLIPS, MORGAN Kahenttonni; JESSEN WILLIAMSON, Karla (2011). « Rethinking Resilience from Indigenous Perspectives », *The Canadian Journal of Psychiatry*. 56 (2). 84-91.

LABELLE, M. (2006). *Un lexique du racisme : Étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*. [document de discussion] UNESCO. Coalition internationale des villes contre le racisme. No 1.

MARTÍNEZ, J.L. (2020, 20 juin). « Racisme, capitalisme, et lutte des classes ». *Révolution permanente*. <https://www.revolutionpermanente.fr/Racisme-capitalisme-et-lutte-des-classes>

MBEMBE, A, MONGIN, O, LEMPEREUR, N, SCHLEGEL, J-L (2006). *Qu'est-ce que la pensée postcoloniale ?* Éditions Esprit. 117 à 133.

MELS (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) (2013). *Portrait statistique 2011-2012 des élèves issus de l'immigration. Formation générale des jeunes – Édition 2013*, Québec, 2014.

MEQ (Ministère de l'Éducation) (2021). *Bulletin statistique. L'éducation des populations scolaires des communautés autochtones du Québec en 2017*. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques/info\\_decisionnelle/com1-6-Bulletin\\_Statistiques.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques/info_decisionnelle/com1-6-Bulletin_Statistiques.pdf)

MONTURE, Patricia A. (2017). « Les mots des femmes [Women's Words], Pouvoir, identité et souveraineté indigène ». Recherches féministes (Femmes autochtones en mouvement : fragments de décolonisation). 30 (1). 15–27.

MOSHER, C. J. (1998). Discrimination and denial: systemic racism in Ontario's legal and criminal justice systems, 1892-1961. Toronto. University of Toronto Press.

MOUILLARD, Sylvain (2016, 8 janvier). « Le racisme "anti-blanc" n'est "pas une expérience de masse" ». Libération. [http://www.liberation.fr/france/2016/01/08/le-racisme-anti-blanc-n-est-pas-une-experience-de-masse\\_1425131](http://www.liberation.fr/france/2016/01/08/le-racisme-anti-blanc-n-est-pas-une-experience-de-masse_1425131)

NAÏTRE ET GRANDIR (2021). « Les enfants, les préjugés et le racisme ». Naître et grandir. <http://naitreetgrandir.com/fr/etape/5-8-ans/comportement/fiche.aspx?doc=enfants-prejuges-racisme>

ONTARIO HUMAN RIGHTS COMMISSION (ND). « Racial discrimination, race and racism (fact sheet) ». Ontario Human Right Commission. <http://www.ohrc.on.ca/en/racial-discrimination-race-and-racism-fact-sheet>

PERREAULT, Julie (2015). « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine ». Recherches féministes. 282. 33–52.

PIERRE-JACQUES, Charles (2020). « Convergence et ruptures dans les systèmes d'éducation : le cas de l'échec scolaire des Haïtiens au Québec ». Anthropologie et Sociétés. 8 (2).

COLLECTIF (2016, 4 mai). « Pour une commission sur le racisme systémique ». La Presse. [http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C_0.html)

POTVIN, Maryse et CARR, Paul. R. (2008) « La "valeur ajoutée" de l'éducation antiraciste : conceptualisation et mise en œuvre au Québec et en Ontario ». Éducation et francophonie. 36 (1). 197–216.

QUIJANO Anibal (2007). « "Race" et colonialité du pouvoir ». Mouvements. 2007/3. (51). 111-118.

RELATIONS (2013, mars). « Un racisme sans race. Entrevue avec Étienne Balibar ». Revue Relations. Mars 2013. <http://www.cjf.gc.ca/fr/relations/article.php?ida=3095>

RÉSEAU RÉUSSITE MONTRÉAL (2020, 26 juin). « Jeunes issus de l'immigration ». <https://www.researeussitemontreal.ca/dossiers-thematiques/jeunes-issus-de-immigration/>

SARR, Malorie (2016, 10 mai). « Vivre le racisme à l'école québécoise ». Huffpost. [https://quebec.huffingtonpost.ca/malorie-sarr/vivre-le-racisme-a-l-ecole-quebecoise\\_b\\_12357062.html](https://quebec.huffingtonpost.ca/malorie-sarr/vivre-le-racisme-a-l-ecole-quebecoise_b_12357062.html)

SAINT-VICTOR, Alain (2020). De l'exil à la communauté. Une histoire de l'immigration haïtienne à Montréal, 1960-1990. Boucherville. Éditions DAMI.

SAKAI, J. (2014). Settlers: The Mythology of the White Proletariat from mayflower to Modern. PM Press. 456 p. Settlers: The Mythology Of The White Proletariat from Mayflower to Modern : J. Sakai : Free Download, Borrow, and Streaming : Internet Archive

SASSEN, S. (2009). « La fabrication des migrations internationales ». Dans La globalisation. Une sociologie. Paris. Gallimard. 137-172.

ST-YVES, Amélie (2020, 16 octobre). « Une enseignante dénonce le racisme subi par ses élèves autochtones ». Journal de Montréal.

TABET, P. (1979). « Les Mains, les outils, les armes ». Homme. 19 (3-4), 5-61. [https://www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1979\\_num\\_19\\_3\\_367998](https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1979_num_19_3_367998)

TREMBLAY, Audrey (2020, 5 juin). « Racisme envers les autochtones : "il y a encore du chemin à faire" ». Le Nouvelliste.

ZINN, H. (1980, 2006). Une histoire populaire des États-Unis de 1492 à nos jours. Lux éditeurs.

# Recommandations adoptées par les instances de la FNEEQ

## *Recommandation du Congrès 2018*

Considérant que le Québec compte sur son territoire des nations autochtones, qu'il accueille chaque année près de 100 000 travailleuses et travailleurs immigrants, et qu'une ou un de ses citoyens sur dix appartient aujourd'hui à un groupe racisé;

Considérant les enjeux de discrimination systémique au travail auxquels contribuent les politiques publiques et les institutions québécoises, y compris les institutions d'enseignement supérieur;

Considérant que bon nombre de nouvelles et nouveaux arrivants subissent une déqualification professionnelle et une non-reconnaissance des expertises de travail acquises dans leur pays d'origine;

Considérant que la CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain se sont tous deux dotés de comités sur l'immigration et les relations interculturelles;

Il est proposé :

Si le comité « Interculturalité, discrimination systémique au travail et éducation » est créé,

1. Que ce comité ait comme premier mandat de tracer un portrait des difficultés au travail que vivent les membres de la fédération issus de groupes racisés et de la représentativité de ces mêmes membres dans ses syndicats et leurs instances statutaires;
2. Que le comité travaille avec les organisations qui sont engagées dans la lutte contre la discrimination, y compris les organisations communautaires, gouvernementales et autochtones;
3. Que le comité fasse un état des lieux des politiques d'embauche et des pratiques liées au processus d'embauche et recommande des pratiques exemptes de discrimination, notamment :
  - a. dans le choix des c.v.;
  - b. dans l'intégration des nouvelles et des nouveaux membres du personnel dans l'équipe de travail.

# Recommandations du Conseil fédéral décembre 2019

## Rapport d'étape du comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation

Considérant le mandat confié par le 32e Congrès au Comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation à l'effet de :

« tracer un portrait des difficultés au travail que vivent les membres de la Fédération issus de groupes racisés et de la représentativité de ces mêmes membres dans ses syndicats et leurs instances statutaires » ;

Considérant l'appel du 32e Congrès à travaille[r] avec les organisations qui sont engagées dans la lutte contre la discrimination, y compris les organisations communautaires, gouvernementales et autochtones ;

Considérant le rapport du comité présenté, confirmant notamment le recul de la représentation des personnes issues des groupes racisés dans les différentes catégories d'emploi que la Fédération représente ;

Il est proposé que la FNEEQ :

1. réaffirme son engagement pour l'accès à l'égalité et donc soutienne activement des mesures de redressement ;
2. appelle ses syndicats affiliés à les expliquer et les défendre dans l'éducation ainsi qu'à réclamer en ce sens les moyens nécessaires afin d'appliquer ces mesures de redressement (notamment, l'accès à l'information, formation des comités syndicaux sur ces questions, nomination de personnes responsables dans les établissements et dans les syndicats, etc.)
3. mandate le comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation afin d'élaborer une formation adaptée pour chaque regroupement afin de mieux outiller les syndicats et leurs membres sur les enjeux d'accès à l'égalité dans le recrutement et dans la représentation des personnes issues des groupes racisés dans les instances syndicales.



# Recommandations du Congrès 2021

## Recommandation sur réalités autochtones

Considérant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

Considérant les appels à l'action de la Commission Viens qui touchent particulièrement le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur;

Considérant l'invitation de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) aux citoyennes et citoyens québécois et aux organisations et groupes de s'allier aux Premières Nations pour mieux vivre ensemble;

Considérant les actions prioritaires en éducation formulées dans le Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL;

Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination et le racisme systémiques;

Considérant le rôle fondamental des enseignantes et des enseignants dans la promotion de la coopération et de la tolérance et dans le combat contre les préjugés et la discrimination;

Considérant l'implication du comité femmes de la FNEEQ à l'égard de la promotion des réalités des femmes autochtones;

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ porte des revendications du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL en les intégrant dans ses avis et ses mémoires sur l'éducation et l'enseignement supérieur;
2. Que chacun des regroupements de la FNEEQ s'engage, durant le prochain mandat, à mettre en œuvre, pour chaque ordre d'enseignement, des recommandations issues du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL, à les diffuser auprès des membres des syndicats et qu'un rapport d'étape soit fait lors du conseil fédéral du mois de mai 2022;
3. Que le comité femmes de la FNEEQ s'allie, durant le prochain mandat, à Femmes autochtones du Québec, pour sensibiliser les membres de la FNEEQ aux enjeux qui touchent les femmes des Premières Nations, particulièrement en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à leur dénonciation.

## Recommandation sur les mandats du comité exécutif

Considérant les mandats confiés par le 32e Congrès et par les conseils fédéraux tenus depuis celui-ci;

Considérant notamment l'impact de la pandémie du coronavirus sur la capacité d'assurer la mise en œuvre de ces mandats;

Considérant l'évolution de la conjoncture politique, entre autres la tenue des chantiers de la réussite et de l'université québécoise du futur;

Il est proposé :

[...]

3. Que l'on porte également une attention particulière aux interactions et aux conséquences de ces transformations avec/sur les enjeux suivants :

- La formation des maîtres;
- La liberté académique;
- La collégialité;
- Le financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- La santé psychologique des enseignantes et des enseignants;
- La privatisation, la sous-traitance et la place des entreprises privées;
- Les partenariats interétablissements;
- La lutte contre les inégalités et les discriminations dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;

4. Que l'on porte également une attention particulière aux enjeux relatifs à l'organisation syndicale suivants :

- L'impact des dossiers de harcèlement psychologique;
- La représentation des groupes racisés, des femmes et des LGBTQ+ dans les structures syndicales nationales et locales;
- Les stratégies de communications de la fédération et de ses syndicats affiliés

[...]

# Recommandation du Conseil fédéral décembre 2022

## Présentation du rapport sur l'avenir du français au Québec

Il est proposé

[...]

Que le comité exécutif et le bureau fédéral donnent suite, en vue du prochain congrès, à l'orientation 8 comprise dans le rapport du comité des statuts et règlements déposé au 33e Congrès, à savoir qu'ils « devraient réfléchir aux moyens pratiques à mettre en place pour améliorer la représentation de ces diversités, particulièrement lorsqu'il s'agit de groupes historiquement marginalisés et discriminés. Cet exercice devra aussi impliquer les syndicats localement ;

Que la FNEEQ améliore ses pratiques en se tournant vers l'expertise des communautés autochtones elles-mêmes pour guider ses positions politiques et ses travaux, et en favorisant une plus grande représentativité dans ses instances et les rendant plus inclusives.



# **Guide antiraciste**

**Comité Interculturalité, discrimination et racisme systémiques au travail et en éducation (IDRSTE) - FNEEQ-CSN**